 Direction générale du Trésor

**Le griot agri agro**

**Afrique de l’Ouest (hors Nigéria et Ghana)**

Une publication du SER d’Abidjan

**Février 2025**

**Sommaire**

**Région**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires sont stables dans la zone en 2024 (-0,02%).**
* **Les exportations françaises de céréales baissent en valeur de -5,5% mais progressent en tonnage de +10,5% dans la zone en 2024.**
* **La Banque africaine de développement (BAD) prévoit une accélération de la croissance du PIB réel continental à 4,1% en 2025 contre 3,2% en 2024.**
* **Indice de perception de la corruption - Les bons élèves en Afrique de l’Ouest.**

**Côte d’Ivoire**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Côte d’Ivoire ont progressé de +6,72% en 2024.**
* **Politique agricole – La FAO entend jouer un rôle crucial dans son élaboration de la nouvelle stratégie agricole pour la période 2025-2030.**
* Santé végétale - 25 inspecteurs phytosanitaires frontaliers formés à mieux contrôler les pesticides.
* Santé végétale - Deux mémorandums d’entente signés à la clôture de la réunion sur la santé des plantes dans l’approche « One Health ».
* Sécurité alimentaire - Abidjan Legacy Program et Mansa Bank s'engagent à promouvoir la production locale des denrées consommées en Côte d'Ivoire.
* Sécurité alimentaire – Conférence sur la Sécurité Alimentaire et l’Emploi des Jeunes en Afrique.
* Recherche - Le Centre national de recherche agronomique (CNRA) plaide pour l’annulation de sa dette fiscale.
* **Agroforesterie – Lancement d’un projet pour planter plus d’un million d’arbres en 2025.**
* **Cacao – La campagne en cours n’est guère plus prometteuse que la campagne précédente.**
* Cacao - Dans les entrepôts européens rattachés à la Bourse de Londres, les stocks avoisinent 21 000 tonnes de fèves contre 100 000 tonnes il y a un an.
* Cacao – Surpaiement : les exportateurs nationaux demandent au Conseil Café Cacao d’intervenir.
* Cacao - Exportation frauduleuse : Un manque à gagner de 350 Md de FCFA.
* Cacao - Au moins 4 000 enfants sortis des champs de cacao en 2024 selon la Fondation Initiative Côte d'Ivoire (ICI).
* Cacao - Le Syndicat national agricole pour le progrès en Côte d’Ivoire (SYNAPCI) exige du gouvernement, l’amélioration des conditions de vie et de travail des producteurs de café et de cacao.
* Cacao - la Côte d’Ivoire a mis en avant son engagement pour un cacao durable et traçable lors du Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.
* Coton – Formation des agents semenciers.
* Hévéa - La filière a fixé à 442 FCFA le prix bord champ du kilogramme du caoutchouc naturel pour le mois de février.
* **Noix de coco - la filière désormais sous régulation du conseil hévéa palmier à huile.**
* Anacarde – Le Conseil du coton et de l’anacarde et la Société de développement des infrastructures industrielles (SOGEDI) forment un partenariat pour le développement de la transformation industrielle.
* Anacarde - Les transformateurs de noix de cajou ne reçoivent pas le financement bancaire promis pour l'achat de noix brutes.
* **Riz - Objectif d’autosuffisance fin 2026.**
* Riz - Plus de 7 000 tonnes produites grâce au projet PRORIL au cours de l’année 2024.
* Plantes à racines et tubercules - L’Afrique fournit plus de 65% de la production mondiale de manioc.
* Aquaculture - Projet de des Chaînes de Valeur Compétitives de l'Aquaculture et de la Pêche Durable (PRODECAP).
* Apiculture - Une centaine de femmes et de jeunes bénéficie d’une formation.
* **Equipements – L’intelligence artificielle débarque dans les champs ivoiriens avec le projet CAHRA.**
* Equipements - 5 Md de FCFA d’équipements remis à l’Agence nationale d’appui au développement rural (ANADER).
* Semences - Un semencier développe une chambre froide pour le stockage de semences.
* **SARA - Le Premier ministre engage les parties prenantes à élever le SARA 2025 au rang des grands salons internationaux.**
* SARA - Les Pays-Bas annoncent le prix de l’innovation agricole pour stimuler les meilleurs « agripreneurs ».
* Vins et spiritueux – Première édition du salon des vins et spiritueux By Œnophile.
* Evènement - L’agriculture vivrière et la sécurité alimentaire au cœur du premier Forum agricole et technologique prévu à Abidjan.
* **Evènement – Forte délégation ivoirienne au Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.**
* Fruits - AGL Côte d’ivoire et Abidjan terminal font la promotion des fruits ivoiriens au salon fruit logistica en Allemagne.

**Sénégal**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Sénégal ont légèrement baissé de -1,45% en 2024.**
* **Sécurité alimentaire - Le gouvernement maintient la baisse des prix malgré la situation financière préoccupante.**
* Financements - Des députés dénoncent les taux d’intérêt appliqués par les banques aux agriculteurs.
* **Coopérative - Installation de la 1ère Coopérative Agricole Communautaire.**
* **Agropoles – Les initiatives des pouvoirs publics pour l’accompagnement des PME/PMI.**
* **Innovations agricoles - Huit parcs de démonstration technologique installés à travers le territoire.**
* **Agroécologie - Lancement d’un projet destiné à promouvoir les bonnes pratiques agricoles.**
* **Agroforesterie – Projet Galileo pour relancer la dynamique agroforestière.**
* **Arachide - Restructuration du Comité national interprofessionnel de l’arachide (CNIA) l’interprofession sénégalaise de l’arachide.**
* Anacarde – L’interprofession prévoit plus de 200 000 tonnes d’exportations.
* Maïs - Le Sénégal veut créer et développer sa filière locale du maïs.
* Blé - L’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) travaille à développer des variétés de blé adaptées aux conditions climatiques du Sénégal.
* **Cultures vivrières – Productions records en pomme de terre et oignons.**
* Cultures vivrières – Le Projet d’amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières oignon et pomme de terre veut aider le Sénégal à atteindre l’autosuffisance.
* **Production laitière - Le Sénégal peut atteindre l’autosuffisance.**
* Elevage - Les acteurs de l’élevage émettent des propositions fortes visant à améliorer la disponibilité des produits d’origine animale, leur transformation et leur commercialisation.
* **Elevage - Programme de 700 M de FCFA pour la modernisation du ranch de Dolly.**
* Génétique animale - Le Sénégal réceptionne des bovins de « haute valeur génétique ».
* Pêche - Une toxine produite par une microalgue responsable de la « maladie des pêcheurs ».
* Aquaculture – La région de Saint-Louis dispose d’un fort potentiel aquacole.
* Emploi – 10 000 candidatures le 1er jour pour l’offre de 350 postes de saisonniers agricoles en Espagne.

**Bénin**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Bénin ont légèrement progressé de +1,8% en 2024.**
* **Formations - 2,2 M d’USD pour former 3 850 jeunes en agriculture.**

**Burkina-Faso**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Burkina Faso ont fortement baissé de -26,7% en 2024.**
* Coopération - Les acteurs du Projet de recherche et d’innovation pour des systèmes agropastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l’Ouest (PRISMA) capitalisent les acquis.
* Dégradation des sols – La Fondation pour l’agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) récompense d’étude d’impact du compost par des cultivatrices.
* Recherche – Le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire lancent un appel à projets pour des solutions innovantes en agriculture et énergies renouvelables
* **Coton - Le gouvernement veut se donner les moyens pour redynamiser la production du coton.**
* Farine – Inauguration d’une usine de production de farine de blé pour un investissement de 15 Md de FCFA.

**Cap Vert**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Cap Vert ont fortement baissé de -28,7% en 2024.**

**Gambie**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Gambie ont fortement baissé de -30,5% en 2024.**

**Guinée**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Guinée ont progressé de +10,8% en 2024.**

**Guinée Bissau**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Guinée Bissau ont fortement progressé de +273,4% en 2024 mais restent très modestes à un peu plus de 500 000 EUR.**

**Libéria**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Libéria ont progressé de +3,6% en 2024.**

**Mali**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Mali ont baissé de -9,4% en 2024.**
* Transformation – Les producteurs locaux de pâtes alimentaires ont profité de l’interdiction des importations.

**Mauritanie**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Mauritanie ont progressé de +26,5% en 2024.**

**Niger**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Niger ont très fortement baissé de -59,5% en 2024.**

**Sierra Léone**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Sierra Léone ont fortement progressé de +107,9% en 2024.**

**Togo**

* **Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Togo ont progressé de +4,2% en 2024.**
* **Souveraineté alimentaire - Le Togo impose un embargo sur le poisson et la volaille.**

**Sources des articles :** <https://www.aip.ci>, <https://aps.sn>, <https://www.aib.media>, <https://agpguinee.com>, <https://atop.tg>, <https://fr.apanews.net>, <https://news.abidjan.net>, <https://www.7info.ci>, <https://connectionivoirienne.net>, <https://www.linfodrome.com>, <https://www.seneweb.com/news/Economie/>, <https://www.rfi.fr>, <https://www.koaci.com>, <https://www.jeuneafrique.com>

**Région**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires sont stables dans la zone en 2024 (-0,02%).**

Les résultats sont contrastés selon les pays (cf. brèves pour chaque pays). Les exportations progressent (+6,72%) en Côte d’Ivoire en 2024 sans toutefois retrouver leur niveau de 2022. Elles baissent légèrement au Sénégal mais plus fortement en Gambie, au Cap Vert et dans les pays de l’Alliance des Etats du Sahel. La plus forte progression concerne la Guinée-Bissau qui est toutefois le dernier pays client de la France dans la zone avec des exportations très modeste d’un peu plus de 500 000 EUR.



**Les exportations françaises de céréales baissent en valeur de -5,5% mais progressent en tonnage de +10,5% dans la zone en 2024.**

Le part des céréales dans les exportations françaises dans la zone reste forte mais s’effrite ces trois dernières années : 35% en 2022, 32,5% en 2023, 31% en 2024. Les résultats sont contrastés selon les pays, mais les exportations ne progressent en valeur en 2024 qu’en Côte d’Ivoire (+14,6%), mais sans retrouver leur niveau de 2022, et en Mauritanie (+36,4%). En tonnage, elles progressent également au Bénin et au Togo.



**La Banque africaine de développement (BAD) prévoit une accélération de la croissance du PIB réel continental à 4,1% en 2025 contre 3,2% en 2024.**

L’édition 2025 du rapport « Performances et Perspectives macroéconomiques de l’Afrique » (MEO) publié le 14 février par la BAD prévoit une accélération de la croissance du PIB réel continental à 4,1% en 2025 (4,6% pour l’Afrique de l’Ouest) et 4,4% en 2026 (4,5% pour l’Afrique de l’Ouest). Ces prévisions se fondent sur les réformes économiques, la baisse de l’inflation et l’amélioration de la situation budgétaire et de la dette des pays. La croissance moyenne du PIB réel de l’Afrique est estimée à 3,2% en 2024, soit un peu plus que les 3% enregistrés en 2023. En outre, l’Afrique reste la deuxième région du monde à connaître la croissance la plus rapide après l’Asie, et 12 des 20 économies à la croissance la plus rapide au monde devraient se trouver sur le continent.

Le rapport 2025 a identifié 24 pays africains qui devraient connaître un taux de croissance de leur PIB supérieur à 5% en 2025. C’est le cas de tous les pays de l’Afrique de l’Ouest à l’exception du Ghana, du Nigéria et de la Sierra Leone : Bénin 6,4 ; Burkina Faso 5,6 ; Cap vert 5,3 ; Côte d’Ivoire 6,3 ; Gambie 6,0 ; Ghana 4,5 ; Guinée 5,8 ; Guinée-Bissau 5,6 ; Libéria 5,7 ; Mali 5,1 ; Niger 7,7 ; Nigeria 3,5 ; Sénégal 10,5 ; Sierra Leone 4,7 ; Togo 6,8.

**Indice de perception de la corruption - Les bons élèves en Afrique de l’Ouest.**

L’Indice de perception de la corruption (IPC) 2024, publié le 11 février par Transparency International, classe 180 pays et territoires sur une échelle de 0 à 100, où 0 signifie une corruption très élevée et 100 une absence de corruption. En 2024, près de 6,8 Md de personnes, soit 85% de la population mondiale, vivent dans des pays dont l’IPC est inférieur à 50. Cela souligne l’ampleur du défi à relever, la corruption menaçant le développement économique et social. Elle demeure également un frein important aux investissements. Le classement révèle des disparités significatives dans la lutte contre la corruption en Afrique. Si certains pays affichent des progrès notables, d’autres stagnent ou reculent. Parmi les pays africains, le Cap-Vert se distingue avec un score de 62, le plaçant à la 35ème place mondiale, faisant mieux que l’habituel bon élève du continent le Botswana, ainsi que le Rwanda qui avec un score de 57 chacun, se classent à la 43e place. Ces pays sont souvent cités en exemple pour leurs efforts en matière de bonne gouvernance et de transparence.

La Côte d’Ivoire réalise un bond de 18 places en 2024, se classe à la 69ème place et gagne 5 points, affichant un score identique de 45 à celui du Sénégal et du Bénin. En comparaison, la Côte d’Ivoire avait obtenu un score de 40 en 2023 (87ème rang) et 41 en 2022 (83ème rang). L’évolution de l’IPC de la Côte d’Ivoire sur la dernière décennie présente une amélioration continue. En 2013, le pays affichait un score de 27 sur 100, occupant alors la 136ème place mondiale. Depuis, des efforts constants ont permis une progression régulière. Par rapport aux autres pays d’Afrique de l’Ouest, le Cap Vert, le Bénin, la Côte d’Ivoire et le Sénégal devancent le Ghana (42/100, 80ème), le Burkina Faso (41/100, 82ème), la Gambie (38/100, 96ème), le Niger (34/100, 107ème), la Sierra Léone (33/100, 114ème), le Togo (32/100, 121ème), la Mauritanie (30/100, 130ème), la Guinée (28/100, 133ème), le Libéria (27/100, 135ème), le Mali (27/100, 135ème), le Nigéria (26/100, 140ème) et la Guinée-Bissau (21/100, 158ème).

**Côte d’Ivoire**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Côte d’Ivoire ont progressé de +6,72% en 2024.**

Malgré cette forte progression les exportations françaises ne retrouvent pas leur niveau de 2022. Le poste *Céréales* reste le principal poste d’exportation pesant pour près de 30%, en progression de +17,1%. Ce sont essentiellement des exportations de blé (SH 100199) qui progressent de +4,3% en valeur mais de +26,1% en tonnage. Les exportations de tabac (code SH 24) pèsent pour près d’un quart des exportations françaises (24,0%) et sont en forte progression de +31,3% sans retrouver toutefois leur niveau de 2022. La Côte d’Ivoire est le 1er client de la France représentant 26% des exportations françaises de tabac. La plupart des autres postes sont en baisse plus ou moins importantes à l’exception du poste *Sucre* et du poste *Génétique animale*.



**Politique agricole - L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) entend jouer un rôle crucial dans son élaboration de la nouvelle stratégie agricole pour la période 2025-2030.**

Dans le cadre de ses efforts pour transformer durablement les systèmes agroalimentaires en Afrique de l’Ouest, la FAO a conduit une mission stratégique en Côte d’Ivoire du 26 au 30 janvier 2025. Avec pour objectif de renforcer la coopération avec les autorités ivoiriennes pour mobiliser des investissements en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience du secteur agricole. À la tête de cette mission, le Dr Gouantoueu Guei Robert, Directeur sous-régional de la FAO pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, a multiplié les rencontres avec les plus hautes autorités ivoiriennes. Il s’est entretenu successivement avec le Premier ministre, le ministre d’État en charge de l’Agriculture et des représentants de la vice-présidence, afin de renforcer les engagements en faveur du secteur agricole. L’un des axes forts de ces échanges a été la promotion de l’initiative « Main dans la Main » (HiH), un programme phare de la FAO destiné à aider les pays membres à mobiliser des ressources pour accélérer leur transition agricole. Le Dr Guei a souligné qu’il est primordial d’investir d’avantages dans le secteur agricole car plus de 60% de sa population rurale vit de cette activité, et l’agriculture contribue à hauteur de 35% au PIB en Afrique de l’Ouest. Alors que les principaux documents stratégiques de développement agricole du pays arrivent à expiration en 2025, la mission de la FAO intervient à un moment clé. Le pays prépare une nouvelle stratégie pour la période 2025-2030, et la FAO entend jouer un rôle crucial dans son élaboration. L’un des grands défis abordés est l’accès aux financements internationaux pour le développement du secteur agricole. La FAO intervient, pour aider la Côte d’Ivoire à structurer ses projets et garantir l’accès aux ressources nécessaires. Le Dr Guei considère également que plusieurs axes stratégiques doivent être renforcés. En premier lieu, la modernisation du secteur semencier afin de garantir un accès à des semences de qualité. L’autre levier essentiel est la gestion de l’eau. Si la Côte d’Ivoire bénéficie d’un climat favorable, la FAO insiste sur la nécessité de développer un programme national d’irrigation afin de pouvoir produire même en saison sèche, grâce à une gestion efficace des ressources hydriques. Enfin, la mécanisation agricole reste un enjeu central en investissant dans des équipements modernes et en formant la jeunesse à l’entrepreneuriat agricole. Le Dr Guei a également insisté sur l’importance de l’agroécologie pour enrichir durablement les sols. Le Dr Guei, a conclu en appelant à une synergie entre le gouvernement, les institutions financières et les acteurs du secteur privé pour bâtir une agriculture plus résiliente et compétitive.

**Santé végétale - 25 inspecteurs phytosanitaires frontaliers formés à mieux contrôler les pesticides.**

Un atelier de formation, pour renforcer le contrôle des pesticides aux postes frontaliers et limiter l’entrée de produits frauduleux, a été organisé les 26 et 27 février par la Direction de la protection des végétaux, du contrôle et de la qualité (DPVCQ) du ministère en charge de l’agriculture, avec l’appui de Croplife Côte d’Ivoire. Les 25 participants ont été formés sur la réglementation phytosanitaire en vigueur, les normes d’étiquetage des produits homologués, les stratégies des fraudeurs ainsi que les méthodes d’identification des pesticides illégaux tout au long de leur cycle de vie, du transport au stockage. Pour la responsable de la DPVCQ, Mme Aman Koko, l’objectif est d’assainir le marché ivoirien, tout en garantissant la sécurité de l’agriculture et de l’alimentation, et en rappelant que la commercialisation et l’utilisation des pesticides en Côte d’Ivoire sont soumises à une homologation stricte.

**Santé végétale - Deux mémorandums d’entente signés à la clôture de la réunion sur la santé des plantes dans l’approche « One Health ».**

Le Centre régional d’excellence WAVE (Central and West African Virus Epidemiology) pour les phytopathogènes transfrontaliers a signé, le 5 février à Abidjan, un double mémorandum d’entente dont un avec le Secrétariat exécutif du Comité permanent inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l’autre avec AWARD, une institution spécialisée dans les questions de genre. L’objectif est de mutualiser les moyens et solliciter l’expertise féminine afin d’améliorer l’écosystème de la santé des plantes dans l’approche « One Health » en Afrique centrale et de l’Ouest. « One Health » (Une seule Santé) est un concept qui regroupe la triptyque santé humaine-santé animale-santé environnementale. Ces mémorandums ont été signés au terme de la conférence ayant pour thème : « Créer des synergies pour renforcer la santé des plantes dans l’approche One Health » co-organisée par le Centre régional d’excellence WAVE, CILSS et le Centre international pour l’Agriculture et les Biosciences (CABI). En plus de ces mémorandums, le secrétaire exécutif de CILSS, M. Abdoulaye Mohamadou, a indiqué que cette alliance est importante parce qu’elle s’attaque aux enjeux de sécurité alimentaire, aux enjeux économiques car lorsque les plantes sont attaquées, cela affecte la production, la productivité, le commerce, mais également la santé humaine.

**Sécurité alimentaire - Abidjan Legacy Program et Mansa Bank s'engagent à promouvoir la production locale des denrées consommées en Côte d'Ivoire.**

L'Unité de Coordination de Abidjan Legacy Program (UC-ALP) et Mansa Bank, un établissement bancaire, se sont engagés le 10 février à promouvoir la production locale des denrées consommées en Côte d'Ivoire afin de réduire la dépendance du pays aux importations des produits alimentaires. La signature de l'accord de partenariat entre les deux parties s'est tenue au siège de l'Unité de Coordination de Abidjan Legacy Program à Abidjan, entre M. Abou Bamba, coordonnateur de l'UC-ALP, et M. El-Hassana Kaba, directeur général de Mansa Bank. Ce partenariat couvre toutes les régions ivoiriennes et porte sur plusieurs domaines de coopération, dont la mise en œuvre de projets pilotes dans le domaine de l'agriculture vivrière, des ressources animales et halieutiques au profit des jeunes et des femmes, le développement des filières Coco, Karité et Karapa, la mécanisation agricole et l'agro-industrie. Il porte également sur la mise à disposition des nouvelles technologies en milieu agricole, animal et halieutique, la durabilité et la traçabilité de la production agricole, la formation à la digitalisation, l'accompagnement à l'installation des jeunes et des femmes formés en agriculture. Pour M. Abou Bamba, la singularité de la situation ivoirienne réside dans le fait que depuis plusieurs années les importations ivoiriennes, tant en quantité qu'en numéraires, de produits alimentaires ne cessent de croître malgré les efforts du gouvernement pour booster la production agricole. En 2023, les importations en riz, poisson, viandes, lait, fruits et légumes, huiles végétales, sucre, etc., se sont élevées ainsi à plus de 2 000 Md de FCFA. Le coordonnateur de l'UC-ALP a salué Mansa Bank pour son engagement dans le financement des productions locales des denrées alimentaires. Il a saisi l'occasion pour inviter les autres banques et établissements financiers du pays à s'engager dans le financement des acteurs des chaînes de valeur du secteur agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

**Sécurité alimentaire – Conférence sur la Sécurité Alimentaire et l’Emploi des Jeunes en Afrique.**

La conférence, organisée le 12 février par MOZA Consulting et Agro Finance Africa (AFA), a permis de mettre en lumière des solutions innovantes pour soutenir la transformation du secteur. Avec plus de 750 participants, dont 250 en présentiel et 500 en ligne, cet événement a réuni des acteurs politiques, économiques et des entrepreneurs agricoles, dans l’objectif de faire de l’agriculture un levier majeur de développement pour l'Afrique, particulièrement la Côte d'Ivoire. L’Afrique demeure un importateur net de denrées alimentaires, avec un déficit de plus de 35 Mds d’USD chaque année. En Côte d’Ivoire, bien que l’agriculture représente 22% du PIB et emploie plus de la moitié de la population active, le secteur souffre de l’accès limité aux financements pour les petites entreprises rurales. Seuls 5% des petits producteurs bénéficient de crédits, et leur épargne est également faible. Construire une Afrique autosuffisante passe par la transformation de ses produits agricoles et la création de valeur ajoutée.

L’agriculture doit devenir attractive pour la jeunesse et cela passe par des formations adaptées et un meilleur accès au financement selon M. Michel Fossaert, Président d’Agro Finance Africa. Lors de la conférence, Agro Finance Africa a présenté des instruments financiers comme les Obligations AFA et les Titres Participatifs AFA, visant à combler le déficit de financement des PME agricoles et à encourager l’émergence d’un second revenu pour les agriculteurs. Ces outils sont particulièrement destinés aux jeunes diplômés formés pour devenir des « Agripreneurs » et aux coopératives agricoles. La diaspora est aussi invitée à investir dans ces initiatives en plaçant son épargne dans des projets durables.

La conférence a vu également le lancement officiel du Fonds SOLIPAR, un fonds d’investissement visant à soutenir des projets de transformation des produits agricoles. Avec un capital déjà atteint de 8 M d’EUR, SOLIPAR finance des unités de transformation locales, permettant aux agriculteurs de devenir actionnaires des structures qui valorisent leurs produits. Prenant part à la conférence, le ministre du transport, M. Amadou Koné, par ailleurs député-maire de Bouaké et président de l’Union des Villes et Communes de Côte d’Ivoire (UVICOCI) a obtenu un financement de 2 M d'EUR pour les coopératives avicoles de Bouaké.

Plusieurs défis restent à relever. Le principal est celui de la sensibilisation des agriculteurs et des jeunes aux avantages de ces nouveaux modèles économiques. Une communication claire et des formations adaptées sont essentielles. De plus, la coordination entre gouvernements, investisseurs privés, agriculteurs et diaspora sera cruciale pour la réussite. Enfin, le déploiement effectif des financements sur le terrain et le suivi rigoureux des projets seront déterminants pour garantir l’impact de ces initiatives.

**Recherche - Le Centre national de recherche agronomique (CNRA) plaide pour l’annulation de sa dette fiscale.**

Le directeur général du (CNRA), le Pr Abdourahmane Sangaré, a exprimé le 6 février son souhait de voir l’État annuler la dette fiscale de l’institution, jugée trop élevée. Cette dette entrave le bon fonctionnement du CNRA et compromet ses missions de recherche et de développement agricole, a fait savoir le directeur général. Il a expliqué que la situation fiscale de l’institution, imposable en tant que société anonyme, constitue un frein majeur à ses activités depuis quatre ans. Le montant exact de cette dette n’a pas été divulgué, mais il est considéré comme substantiel et pèse lourdement sur les finances de l’institution. Face à cette situation, le CNRA lance un appel pressant à l’État pour qu’il annule cette dette fiscale. Une telle mesure permettrait de soulager les finances de l’institution et de lui redonner les moyens nécessaires pour mener à bien ses projets de recherche et de développement agricole. Cette requête du CNRA met en lumière les difficultés financières auxquelles sont confrontés les établissements publics de recherche en Côte d’Ivoire.

**Agroforesterie – Lancement d’un projet pour planter plus d’un million d’arbres en 2025.**

L’organisation internationale PUR a lancé le 11 février, à San Pedro, un projet d’agroforesterie visant à impliquer les coopératives de producteurs de cacao et de café du pays, avec l’objectif de planter plus de 1,3 million d’arbres au cours de l’année 2025. Créée en 2008, PUR est une organisation spécialisée dans les solutions basées sur la nature. De 2019 à 2024, PUR a fait planter 2,7 millions d’arbres dans les zones cacaoyères ivoiriennes et mis en œuvre des projets d’agroforesterie et de restauration des écosystèmes dans plusieurs pays. En Côte d’Ivoire, elle collabore avec de grands exportateurs de cacao et de café pour concevoir et mettre en œuvre ses projets d’agroforesterie. Le coordonnateur du projet à PUR, M. Konan Konan Anicet, a expliqué que la vision de ce projet est d’encourager les producteurs à intégrer des arbres dans leurs plantations de cacao et de café, afin de contribuer à la résolution des problèmes climatiques, de dégradation des sols et de perte de biodiversité. Le directeur régional des opérations pour l’Afrique de PUR, M. Mario Romero, a ajouté que cette approche permet de renforcer la résilience et la durabilité des parcelles, garantissant ainsi de meilleurs rendements pour les producteurs. Il a précisé que le maintien exclusif de plants de cacao ou de café sur une parcelle épuise les nutriments et minéraux du sol. L’ajout d’autres arbres protège les plantations et enrichit le sol, permettant ainsi de maintenir le même rendement. L’organisation internationale PUR apportera un soutien technique et financier aux coopératives pour la production de pépinières d’essences ou en acheter auprès de pépiniéristes pour être mises à la disposition de leurs membres. Le choix des essences se fera en concertation avec les producteurs.

**Cacao – La campagne en cours n’est guère plus prometteuse que la campagne précédente.**

Le ministre ivoirien de l’agriculture et du développement rural, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, s’appuyant sur les premières prévisions, a signalé le 24 février que la récolte devrait se maintenir à un niveau quasi similaire à celle de l’année dernière. Le ministre a précisé qu’il était encore trop tôt pour livrer une prévision consolidée, mais il a assuré que les conditions météorologiques avaient, comme l’année dernière, défavorisé la production de cacao. D’après le Business & Human Rights Resource Centre, la culture de la fève de cacao, dont la Côte d’Ivoire est le premier producteur mondial devant le Ghana, contribue au PIB national à hauteur de 15 à 20 %. Le secteur assurerait la subsistance de pas moins de 6 millions de personnes dans le pays. Selon des analystes du secteur, la prévision de récolte ivoirienne pour cette saison atteindrait 1,80 million de tonnes contre 1,76 million la saison dernière, des chiffres corroborés par le ministre. Si le vieillissement des plants et les maladies expliquent en partie les récoltes décevantes, le réchauffement climatique, en rendant imprévisibles les niveaux de précipitations et les variations de températures, a aussi un fort impact négatif. Malgré ce constat pessimiste, le ministre a mis en avant le fait que les pluies récentes dans le pays permettraient d’espérer une meilleure récolte intermédiaire d’avril à septembre, après la récolte principale d’octobre à mars. Le ministre a aussi rappelé que la Côte d’Ivoire a engagé, depuis plusieurs années, des mesures pour lutter contre les effets du dérèglement climatique et les maladies touchant les plantations, en misant notamment sur la replantation et l’agroforesterie, notamment pour améliorer la fertilité des sols. Le dernier enjeu, pour le ministre concerne la lutte contre le trafic illégal vers les pays frontaliers, notamment la Guinée et le Liberia. Sur la saison dernière, ces exportations frauduleuses auraient représenté environ 200 000 tonnes de cacao. Des mesures plus fortes ont été prises pour lutter contre la contrebande. Ainsi, le pôle financier du tribunal d’Abidjan a désormais la compétence pour poursuivre les trafiquants de cacao, prenant le relais des magistrats des tribunaux locaux et accélérant les mises en accusation.

Les difficultés ivoiriennes s’inscrivent dans une tendance de baisse mondiale de la production, le volume global ayant enregistré une diminution entre la campagne 2020-2021 (5,2 M de tonnes) et la campagne 2023-2024 (4,2 M de tonnes), selon les chiffres de l’Organisation internationale du Cacao (ICCO, pour International Cocoa Organization en anglais). Selon la même source et sur la même période, la production africaine est passée de 4 M à 3,1 M de tonnes. La part de la Côte d’Ivoire dans cette baisse est plus que massive, sachant que, pour la campagne en cours (2024-2025), le recul devrait être bien plus marqué côté ghanéen que côté ivoirien. Cette baisse de la production dans les deux pays qui font figure de « locomotives » du secteur cacao est l’un des facteurs, avec la relative stagnation de la demande de chocolat et la faiblesse des stocks au niveau mondial, qui joue sur les cours de la fève sur les marchés internationaux. Entre janvier 2024 et janvier 2025, la tonne de cacao est ainsi passée d’environ 4 000 euros à un peu plus de 10 000 euros.

**Cacao - Dans les entrepôts européens rattachés à la Bourse de Londres, les stocks avoisinent 21 000 tonnes de fèves contre 100 000 tonnes il y a un an.**

Les stocks mondiaux de cacao sont tombés à moins de trois mois de consommation et les stocks détenus dans les entrepôts rattachés à la Bourse de New York et de Londres, sont particulièrement bas, signe d’une tension toujours très forte dans le secteur. Ces niveaux sont au plus bas depuis dix ans au moins, selon les données compilées par l’Organisation internationale du cacao (Icco). Ces stocks boursiers ne représentent environ qu’un dixième de ceux qui sont disséminés sur la planète, mais ils jouent un rôle tampon crucial sur le marché. Ces réserves de fèves sont alimentées par les exportateurs ou les traders qui vendent du cacao sur les marchés à terme, c'est-à-dire des volumes qui doivent en théorie être livrés dans trois, six ou neuf mois, dont le prix a été fixé à l’avance, et qui finalement ne trouvent pas de client. Les fèves invendues sont alors livrées dans ces entrepôts certifiés qui jouent le rôle de magasin de sécurité : les acheteurs, qu’ils soient traders, industriels ou chocolatiers, peuvent y acheter des fèves en cas de besoin imprévu. L’avantage, c'est que ce cacao est déjà dans les pays où il est transformé et consommé, donc tout de suite disponible, et à un prix intéressant, plus intéressant en tout cas que celui proposé en ce moment dans les pays producteurs, où la compétition est devenue permanente entre les grands broyeurs de fèves qui cherchent à s’approvisionner. Ainsi, le géant américain Hershey's avait tenté d’acheter il y a plusieurs semaines 90 000 tonnes de cacao à la Bourse de New York, sans chercher à se fournir à la source, en Côte d’Ivoire ou au Ghana, par exemple. Une demande refusée en raison des volumes demandés, mais qui a eu le mérite de mettre en lumière les besoins des industriels. La baisse des stocks des Bourses de Londres et de New York confirme aujourd’hui la tension qui existe sur le marché où « tout le cacao est utilisé », résume le représentant d’une multinationale. Et surtout, cette baisse entraîne une insécurité plus forte pour tous les acheteurs : ils n’ont plus cette alternative pour s’approvisionner et combler un éventuel défaut de livraison. Cette insécurité se traduit dans les prix du cacao qui sont toujours très élevés.

**Cacao – Surpaiement : les exportateurs nationaux demandent au Conseil Café Cacao d’intervenir.**

Plusieurs associations d’exportateurs, dont le groupement des négociants ivoiriens (GNI), ont décidé de saisir le Conseil Café Cacao (CCC) afin qu’il intervienne dans le différent qui les oppose au géant Suisse du chocolat Barry Callebaut et dans une moindre mesure au négociant Singapourien Olam. Barry Callebaut a cessé ses propres opérations d’achat en Côte d’Ivoire, tandis qu’Olam a traversé une crise financière jusqu'au mois de Janvier l’amenant à éviter les achats jusqu’à cette date. Selon les exportateurs nationaux, Barry Callebaut, avec qui ils ont un engagement de près de 30 000 a 45 000 tonnes de cacao à exporter, à la fois en contrats de déblocage directs et en contrats internationaux, refuse d’acheter le cacao plus cher que le prix officiel garanti inscrit dans le barème du CCC. Cela a aussi été le cas avec la société Olam jusqu’au mois de janvier. Or selon tous les acteurs de la filière, il est impossible d’acheter du cacao sans surpayer au-dessus du barème les fournisseurs qui font de la surenchère à cause de la baisse de la production et du contrôle total par ces derniers de la commercialisation interne, leur permettant de vendre aux plus offrants sans considération du prix stabilisé. Le CCC fixe à 1 915 FCFA/kg le prix d’achat à l’entrée des usines des exportateurs et des broyeurs dans les ports d’Abidjan et de San Pedro, mais les fournisseurs exigent entre 2 100 et 2 200 FCFA/kg. Le surpaiement aux intermédiaires qui ne profite pas aux producteurs, est une pratique interdite par les règles commerciales du CCC et peut être sanctionnée par un retrait de l’agrément d’achat fournisseurs. Cependant, dans les faits depuis deux ans cette pratique est tolérée et devient même une obligation pour avoir les volumes nécessaires et disponibles pour couvrir les contrats. Les exportateurs nationaux se retrouvent face à un dilemme difficile à démêler dans la mesure où s’ils ne surpayent pas, ils n’auront pas de cacao pour honorer leurs engagements vis à vis de Barry Callebaut et de Olam et seront donc en défaut. S’ils surpayent et ne parviennent pas à se faire rembourser par Barry Callebaut et Olam, ils feront face à d’énormes pertes financières. Pour régler ce problème les exportateurs demandent au CCC de reprendre les contrats d’exportation encore disponibles chez Barry Callebaut afin de les attribuer à d’autres acheteurs internationaux qui sont prêts à surpayer ou alors demandent au CCC de leur fournir du cacao au prix du barème, si celui est disponible sans surpaiement.

**Cacao - Exportation frauduleuse : Un manque à gagner de 350 Md de FCFA.**

Les douanes ont saisi le 18 février six conteneurs censés transporter de l'hévéa et qui étaient en fait remplis de 1 266 sacs (84 tonnes) de fèves de cacao qui devaient être exporté de manière frauduleuse. Cette fraude a été décelée suite à un contrôle de l’Unité mobile d’intervention rapide des douanes (UMIR) commandée par le Lieutenant-colonel Hippolyte Ouattara. Les saisies sont régulières comme récemment des sacs de café saisis dans un camion qui passait par le Mali, pour livrer sa marchandise au Sénégal. Les exportateurs de cacao estiment à près de 50 000 tonnes de produits agricoles vendus de manière illicite dans les pays voisins, au dernier trimestre 2024.

**Cacao - Au moins 4 000 enfants sortis des champs de cacao en 2024 selon la Fondation Initiative Côte d'Ivoire (ICI).**

Acteur de la lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture, la Fondation ICI a présenté le 13 février, un bilan partiel de ses activités menées au cours de l’année 2024. M. Alain Didier Mel Lath, directeur pays de la fondation, a mis en avant les résultats encourageants des actions menées sur le terrain. Il a révélé que pas moins de 4 000 enfants en situation de travail ont été retirés des plantations et réinsérés soit dans le système scolaire, soit dans un programme de formation professionnelle. Concernant les financements, 688 structures communautaires ont bénéficié en 2024 d’un appui financier pour la création des Cellules Féminines de Renforcement Économique (CFEC). Ces cellules visent à mobiliser l’épargne, à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer les conditions de vie des familles. En ce qui concerne les producteurs, entre 14 000 et 16 000 ont bénéficié directement du soutien de la fondation, selon les révélations de M. Mel. Quant aux enfants, plus de 50 000 d’entre eux ont été touchés par les actions de l’ICI, témoignant ainsi de l’impact grandissant de cette lutte. Évoquant la situation actuelle du travail des enfants, M. Mel Lath a insisté sur les progrès réalisés tout en soulignant que des défis majeurs persistent, notamment l’amélioration des conditions de vie des producteurs et de leurs familles. Pour renforcer cette dynamique, la fondation encourage la diversification des cultures, la création d’emplois spécifiques pour remplacer le travail des enfants, ainsi que le soutien financier aux familles par le biais d’activités économiques pour les femmes.

**Cacao -** **Le Syndicat national agricole pour le progrès en Côte d’Ivoire (SYNAPCI) exige du gouvernement, l’amélioration des conditions de vie et de travail des producteurs de café et de cacao.**

Le SYNAPCI a réitéré le 19 février les revendications de ses adhérents en dénonçant le silence du gouvernement et en menaçant d’appeler à la grève en cas d’absence de réponse satisfaisante. Selon le président du syndicat, M. Moussa Koné, les producteurs demandent, dans l’immédiat, un meilleur prix d’achat bord-champs du café et du cacao, au moment où les prix ont atteint des niveaux records sur le marché international. Ils demandent également le reversement à leur profit de 500 Md de FCFA du montant des prélèvements issus de la filière, qui sont stockés au trésor public, pour les soutenir. M. Koné a déploré le faible prix d’achat du cacao aux producteurs ivoiriens (1 800 FCFA) alors que tous les autres pays pratiquent des prix autour de 5 000 FCFA.

**Cacao - la Côte d’Ivoire a mis en avant son engagement pour un cacao durable et traçable lors du Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.**

La Côte d’Ivoire, premier producteur mondial de cacao, a mis en avant son engagement en faveur d’une production durable et traçable lors du SIA à l’occasion d’une conférence organisée le 26 février sur le pavillon ivoirien par le Conseil du café-cacao. Cette conférence visait à mettre également en lumière les efforts du pays pour garantir un cacao respectueux des normes environnementales, sociales et économiques. Animée par la directrice adjointe chargée de la norme et de la certification, Mme Josiane Assandé Fléan et le directeur adjoint chargé des statistiques, M. Mzrtin Kokora, cette conférence avait pour thème « La Côte d’Ivoire engagée dans la production d’un cacao durable et traçable » et a abordé les initiatives mises en place par le pays pour assurer une production cacaoyère conforme aux exigences internationales. Les interventions ont mis l’accent sur les programmes de certification et de traçabilité, visant à garantir aux consommateurs un cacao issu de pratiques agricoles responsables. Cette démarche répond à la demande croissante des marchés internationaux pour des produits respectueux de l’environnement et socialement équitables. Pour y répondre, le Conseil du café-cacao a multiplié les actions. Il s’agit, entre autres, de l’appui aux producteurs par des formations annuelles aux bonnes pratiques agricoles et à la fourniture d’intrants, l’appui à l’amélioration des conditions et du cadre de vie des producteurs et de leur communauté, ainsi que la mise en place d’un cadre pour une production normalisée et durable du cacao et du café et la traçabilité des produits commercialisés.

**Coton – Formation des agents semenciers.**

Les agents semenciers des usines ont été formés du 16 au 23 février sur l’importance des semences, les bonnes pratiques d’égrenage, et la conduite des essais d’égrenage, dans le but d’améliorer la qualité des semences produites dans les usines. Les sessions ont aussi abordé la mutualisation de la production, de la multiplication et de la distribution des semences dans la filière coton. Cette formation, financée dans le cadre du Projet de résilience des systèmes cotonniers du Nord de la Côte d’Ivoire (RESCO), a été initiée par l’Interprofession du coton (INTERCOTON) en collaboration avec le Centre national de recherche agronomique (CNRA). Elle s’est déroulée dans les usines des sociétés cotonnières et a rassemblé une centaine de participants, composés des chefs d’usine, des contremaîtres, des chefs de quarts, des adjoints logistiques et d’autres agents semenciers. L’objectif principal de cette formation était d’assurer une production de semences de qualité et en quantité suffisante pour être mises à la disposition de l’ensemble des producteurs de coton lors de la campagne 2025-2026. Le projet RESCO, d’une durée de quatre ans (2021-2025), a pour objectif de soutenir le développement durable de la filière cotonnière face aux défis climatiques. Il est financé par un accord de crédit entre l’État de Côte d’Ivoire, via le ministère de l’Économie et des Finances, et l’Agence française de développement (AFD), avec un cofinancement de l’Interprofession du coton.

**Hévéa - La filière a fixé à 442 FCFA le prix bord champ du kilogramme du caoutchouc naturel pour le mois de février.**

Le prix a été fixé par l’Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d’Ivoire (Apromac). Ce prix ne connait aucun changement par rapport à celui du mois précédent. Celui de décembre 2024 était par contre en baisse. Il était fixé à 426 FCFA par kg, contre 434 FCFA en novembre.

**Noix de coco - la filière désormais sous régulation du conseil hévéa palmier à huile.**

Plutôt que de créer un nouvel organe régulateur, le gouvernement ivoirien a adopté le 12 février, en conseil des ministres, une ordonnance plaçant la filière coco sous régulation du conseil hévéa palmier à huile. L'ordonnance recompose également le conseil d'administration du conseil hévéa palmier à huile de façon à prendre en compte les représentants de l'interprofession de la filière coco. Cette extension permettra de rationaliser les ressources publiques tout en assurant un suivi efficace des activités du secteur. Cette ordonnance vise à redynamiser la filière coco et à repositionner la Côte d'Ivoire au rang des grands pays producteurs et transformateurs de la noix de coco. Le Conseil sera ainsi en charge de :

* la conception et la mise en œuvre des programmes de développement de la filière,
* l’appui à la recherche agronomique et à la transformation des produits du cocotier,
* l’élaboration et le respect des normes de qualité et environnementales ;
* la mise en place d’un mécanisme de prix équitable et rémunérateur pour les acteurs de la filière,
* la promotion de l’industrialisation et du rôle des opérateurs nationaux dans la transformation du coco.

Cette mesure doit permettre à la filière Coco de bénéficier d’un cadre réglementaire solide et d’une meilleure gouvernance pour assurer son essor.

Avec près de 60 000 hectares de plantations villageoises et industrielles, la filière Coco en Côte d'Ivoire a longtemps été la principale culture pérenne des populations du littoral et un moteur économique. Cependant, la chute des cours du coprah en 1986 et le retrait progressif de l'encadrement public ont entraîné un déclin constant de la production. Par ailleurs, l’apparition de maladies comme le jaunissement mortel du cocotier a accentué les difficultés du secteur. La production nationale a chuté de plus de 70% en trois décennies passant de 406 000 tonnes en 1986 à 125 565 tonnes en 2024. La demande mondiale en produits dérivés du coco est en forte croissance, et la Côte d’Ivoire dispose d’un environnement climatique propice à sa culture. En 2023, les exportations de produits à base de coco ont généré 9,2 Md de FCFA, tandis que la production annuelle de noix de coco en 2022 a rapporté près de 37,9 M d’USD.

Pour rappel, le 5 décembre 2024, le gouvernement ivoirien avait annoncé l’adhésion de la Côte d’Ivoire à la Communauté internationale de la noix de coco (ICC), décision qui fait de la Côte d’Ivoire, le premier en Afrique de l’Ouest et le deuxième africain après le Kenya à intégrer l’organisation.

**Anacarde –** **Le Conseil du coton et de l’anacarde et la Société de développement des infrastructures industrielles (SOGEDI) forment un partenariat pour le développement de la transformation industrielle.**

Le Conseil du coton et de l’anacarde représenté par son directeur général, M. Mamadou Berté, et la SOGEDI, représentée par son directeur général, M. Mamadou Diomandé, ont signé le 14 février une convention de cession de gestion de trois zones agro-industrielles dédiées à l’anacarde aménagées dans les localités de Korhogo, Bondoukou et Séguéla. Ces infrastructures, érigées sur une superficie globale de plus de 50 ha visent à accroître significativement la capacité de transformation. Leur exploitation, dès la campagne 2026, devrait permettre de traiter au moins 150 000 tonnes de noix de cajou, renforçant ainsi la valeur ajoutée locale et réduisant la dépendance aux exportations de matière brute. L’objectif gouvernemental est de transformer localement 50% de la production nationale d’anacarde d’ici 2030. Ces zones industrielles ont été conçues pour offrir un environnement propice à l’implantation et au développement des unités de transformation. Elles intègrent des infrastructures essentielles : voirie, réseau électrique, château d’eau, couverture télécom, entrepôts de stockage, ponts bascules, aires de séchage et une station d’épuration.

**Anacarde - Les transformateurs de noix de cajou ne reçoivent pas le financement bancaire promis pour l'achat de noix brutes.**

Les transformateurs de noix de cajou en Côte d'Ivoire ne reçoivent pas de financement de la banque nationale d’investissement (BNI), la banque d’Etat pour acheter des noix de cajou brutes fournies par le régulateur du secteur dans le cadre d'un programme visant à renforcer la capacité de transformation locale. La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de noix de cajou, cherche à rendre les transformateurs locaux plus compétitifs et plus efficaces face aux multinationales asiatiques. Le conseil coton et anacarde (CCA) et le gouvernement ont adopté un certain nombre de mesures pour stimuler les transformateurs locaux, notamment des subventions, des allégements fiscaux et l'octroi de droits d'achat exclusifs pendant les deux premiers mois de la saison des noix de cajou. Dans le cadre d'un programme lancé il y a trois semaines, le CCA fournit 20 % des besoins en matières premières des transformateurs locaux au début de la saison de cajou via un financement de la BNI. Les transformateurs locaux, qui disposent d'une capacité totale de transformation de plus de 130 000 tonnes de noix de cajou, ont reçu environ 40 000 tonnes des fournisseurs du CCA. Mais deux transformateurs ont déclaré qu'ils n'avaient reçu aucun financement de la BNI pour payer les fournisseurs du CCA pour les noix de cajou brutes, ce qui a entraîné une accumulation de stocks alors que les fournisseurs menacent d'interrompre leurs livraisons. La Côte d'Ivoire transforme environ 36% de sa récolte de noix de cajou (9% en 2018, 21% en 2022) avec pour objectif d'atteindre 50% d'ici 2030. La production de noix de cajou devrait atteindre environ 1,2 million de tonnes cette année.

**Riz - Objectif d’autosuffisance fin 2026.**

Le ministre ivoirien de l'agriculture et du développement durable, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, a souhaité mettre en avant à l’occasion d’un interview donnée à Radio France Internationale (RFI) le 24 février, la volonté de son pays de développer la culture rizicole, et ce, jusqu'à l'autosuffisance. Il a rappelé que, dans les années 1970, la Côte d'Ivoire était autosuffisante en riz, mais que depuis au fil des années, la culture du riz avait été négligée du fait de la volonté affichée de soutenir l’économie à travers les produits de rentes. Le gouvernement en raison des chocs exogènes (Covid 19, guerre en Ukraine) a décidé de renforcer le développement des productions vivrières et en particulier celle du riz, la protéine végétale la plus consommée en Côte d'Ivoire. Des efforts ont été faits dans ce sens. Au moment de la mise en place du Programme national d'investissement agricole (PNIA I – 2010-2015), la Côte d’Ivoire produisait 900 000 tonnes de riz blanchi. En 2023, la production est montée jusqu'à 1,3 M de tonnes et est maintenant à 1,55 M de tonnes. Les besoins pour atteindre l'autosuffisance alimentaire sont de l'ordre de 2,1 M de tonnes, et au lieu d'atteindre cet objectif en 2030, le ministre considère qu’avec la progression constatée entre 2023 et 2024, l’objectif d’autosuffisance pourrait être atteint fin 2026. Pour l'atteindre, le ministre a souligné qu’il faut des semences améliorées, à haut rendement et que le centre national de recherche agronomique ivoirien y travaille, des semences qui doivent également s’adapter au climat. Le ministre a également rappelé que des aménagements sont faits pour irriguer les plantations : recueil et canalisation des eaux de pluie et distribution dans les différentes plantations.

**Riz - Plus de 7 000 tonnes produites grâce au projet PRORIL au cours de l’année 2024.**

Un peu plus de 7 000 tonnes de riz blanchi ont été produites et mises sur le marché en 2024 par les acteurs de la filière engagés dans le projet de promotion du riz de Côte d’Ivoire (PRORIL), a annoncé le 7 février le coordonnateur du projet, M. Ouattara Zanga. Au total, 1 900 producteurs participent au projet, qui prévoit d’en mobiliser environ 2 500 en 2025. M. Ouattara Zanga a affirmé que le projet avance bien dans l'ensemble, avec toutefois quelques difficultés que la coordination s’efforce d’améliorer, comme l'accès aux semences. Concernant le financement des acteurs, le riz nécessite des moyens financiers importants pour pouvoir mettre de grands volumes sur le marché. Il existe donc également des difficultés d'accès des acteurs au crédit pour pouvoir produire et commercialiser ces volumes. Le représentant résidant de l’agence japonaise de coopération internationale (JICA), M. Wakabayashi Motoharu, a indiqué que pour aller plus loin, le PRORIL 2 doit mettre l’accent sur certains objectifs : l’intégration d’approches efficaces pour le développement des chaînes d’approvisionnement, en identifiant celles qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas, et le renforcement des collaborations avec des partenaires extérieurs comme la plateforme AgriFinance.

**Plantes à racines et tubercules - L’Afrique fournit plus de 65% de la production mondiale de manioc.**

A l’ouverture le 3 février du 15ème symposium de la Société internationale des plantes tropicales à racines et tubercules qui s’est tenu à Abidjan, le directeur général adjoint du Centre national de recherche agronomique (CNRA) en charge de la recherche et du développement agricole, le Dr Kouakou Amani Michel, a souligné que les plantes à racines et tubercules sont essentielles dans l’alimentation des populations, en particulier en Afrique. L’Afrique fournit ainsi plus de 65% de la production mondiale de manioc, estimée à plus de 315 M de tonnes, plus de 98% des 78 M de tonnes d’igname, 80% des 12 M de tonnes de taro et 34% des 84 M de tonnes de patate douce. Concernant le plantain, l’Afrique produit plus de 65% de la production mondiale. Ces produits sont essentiels pour la sécurité alimentaire du continent, leur contribution à l’alimentation des populations africaines étant très importante. Par exemple, au Congo et au Ghana, la consommation annuelle de manioc est respectivement de 250 et 220 kg par habitant. Au Nigeria, elle atteint près de 120 kg pour le manioc et 105 kg pour l’igname par habitant, tandis qu’au Bénin, elle est de 110 kg de manioc et 155 kg d’igname par habitant. Par ailleurs, le Directeur général adjoint du CNRA s’est félicité de l’intégration de la culture du plantain à la Société internationale des plantes à racines et tubercules. A l’occasion du symposium, les participants ont échangé sur les stratégies de lutte contre les maladies et les ravageurs des plantes à racines et tubercules, les techniques d’amélioration génétique, les méthodes de conservation et de transformation des produits, ainsi que les politiques publiques favorables au développement de ces cultures.

**Aquaculture - Projet de des Chaînes de Valeur Compétitives de l'Aquaculture et de la Pêche Durable (PRODECAP).**

Le Conseil des ministres a adopté, le 12 février un décret portant ratification de l’accord de prêt de la Banque africaine de Développement (BAD) d'un montant total de 24,6 M d'EUR (16,2 Md de FCFA), signé le 18 décembre 2024, en vue du financement du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Compétitives de l'Aquaculture et de la Pêche Développement Durable (PRODECAP). Le projet vise à accroître significativement la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture au développement des économies locales. Il prévoit, plus précisément, de soutenir la gestion des pêches maritime, lagunaire et continentale, et le développement de l'aquaculture, avec le renforcement de stocks de géniteurs, la mise en place d'écloseries, la production commerciale d'alevins et la formulation d'aliments pour poissons.

**Apiculture - Une centaine de femmes et de jeunes bénéficie d’une formation.**

Une centaine de femmes et de jeunes de Toulepleu a bénéficié le 12 février d’une formation sur l’apiculture, dans le cadre d’un projet visant à structurer et développer cette activité. L’initiative s’inscrit dans le projet d’élevage de « reines », porté par le Conseil régional du Cavally. La société UBEES, partenaire de l’association des apiculteurs de Côte d’Ivoire, a assuré la formation et l’accompagnement technique. Cette société partenaire est implantée sur toute la planète, et a des projets d’envergure en Colombie, Costa Rica, Nicaragua, sur des programmes de culture de café, sur la pollinisation d’amandiers. De même qu’elle a des programmes de cire en Chine, de pollinisation en Europe, ayant des équipes déployées partout dans le monde, en ce sens qu’elle a une connaissance pointue des abeilles, tout en œuvrant à la biodiversité. Le directeur des opérations de la société, M. Bastien Barritaud, a souligné que Toulepleu a été choisie comme pôle de production d’essaims pour alimenter le secteur apicole local. Il a présenté aux bénéficiaires les bases du métier avant une phase pratique de terrain. Le programme prévoit l’installation de ruches stratégiques dans le département, l’amélioration de la production et de la qualité du miel, ainsi que la formation des bénéficiaires à l’élevage de « reines ».

**Equipements – L’intelligence artificielle débarque dans les champs ivoiriens avec le projet CAHRA.**

L’intelligence artificielle (IA) s’invite désormais dans l’agriculture ivoirienne avec le Challenge Agricole de l’Hectare le Plus Rentable d’Afrique (CAHRA), une initiative lancée officiellement le 19 février à Abidjan. Porté par l’Union des jeunes pour le développement rural (UJDR) en collaboration avec le ministère de la transition numérique et de la digitalisation, ce projet vise à transformer l’agriculture ivoirienne en intégrant des technologies avancées pour améliorer les rendements, réduire les coûts et renforcer la sécurité alimentaire. Il s’inscrit dans un contexte où 65% des terres arables d’Afrique restent inexploitées, tandis que la rentabilité agricole demeure un défi majeur. En Côte d’Ivoire, 70% des exploitations utilisent encore des méthodes traditionnelles et manquent de financements adaptés alors que le pays s’est fixé pour objectif d’atteindre la souveraineté alimentaire d’ici 2030. Lors de la conférence de presse, le président de l’UJDR, M. Désiré Tongbé, initiateur du CAHRA, a souligné l’importance de cette collaboration avec le ministère pour concrétiser cette vision d’une agriculture africaine innovante et compétitive. La digitalisation doit permettre d’optimiser les rendements, réduire les coûts et garantir une meilleure sécurité alimentaire. Pour M. Kounandi Stéphane Coulibaly, Directeur de l'innovation, des startups et du secteur privé au ministère, cette initiative est un terrain d’expérimentation idéal pour mettre en œuvre la stratégie nationale en matière d’intelligence artificielle. En intégrant des solutions numériques dans l’agriculture, un écosystème innovant est créé qui peut bénéficier à l’ensemble de l’économie ivoirienne. Le CAHRA, dont la phase pilote débutera en 2025, cible cinq régions de la Côte d’Ivoire pour identifier les cultures et les techniques les plus rentables, tout en formant les agriculteurs aux meilleures pratiques en intégrant des méthodes digitales. C’est une première étape vers un déploiement national dès 2026. Le projet démarre avec les inscriptions et formations de février à mars, suivi de la mise en place et du suivi des parcelles de mars à mai, puis de l’évaluation des rendements et des pratiques de juin à juillet, avant une évaluation finale et la remise des prix en août. Avec 100 hectares engagés et plus de 1 000 agriculteurs bénéficiaires (directs et indirects), le projet prévoit une augmentation de 30% de rentabilité agricole. Plus de 200 M de FCFA en financements seront mobilisés pour cette phase pilote, avec l’implication de plus de 50 partenaires.

**Développement rural - 5 Md de FCFA d’équipements remis à l’Agence nationale d’appui au développement rural (ANADER).**

Plusieurs équipements ont été remis le 13 février à l’ANADER, notamment 597 motos, 102 véhicules de type 4×4 double cabine, 313 ordinateurs, 521 tablettes et 300 GPS, pour un coût estimatif de 5 Md de FCFA, afin d’accroître sa productivité. A cette occasion, le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Adjoumani Kouassi, a incité, l’ANADER et son directeur général, le Dr Sidiki Cissé, à redoubler d’efforts pour garantir l’autosuffisance alimentaire du pays. Le ministre a souligné les succès locaux de l’ANADER créée en 1993 mais également ses succès continentaux, l’agence intervenant dans d’autres pays africains, notamment la Guinée-Bissau, le Congo-Brazzaville, la République Centrafricaine, le Tchad et bientôt le Cameroun. Le ministre d’Etat a également invité à ne pas perdre de vue les défis restants, notamment l’accès aux intrants de qualité pour les agriculteurs, l’amélioration des infrastructures rurales, la modernisation des exploitations agricoles ainsi que la résilience face aux changements climatiques.

**Semences - Un semencier développe une chambre froide pour le stockage de semences.**

La société semencière Mas Seeds Côte d’Ivoire a présenté le 18 février une chambre froide spécialement conçue pour le stockage de semences respectant les normes de qualité. L’événement a réuni plus de 60 distributeurs en présence du directeur régional de l’agriculture de Yamoussoukro, M. Martin Koffi Kouakou, ainsi que des spécialistes du domaine. Cette rentrée commerciale a également été l’occasion pour l’entreprise semencière de remercier tous ses partenaires durant ces quatre années de vulgarisation des semences de maïs hybrides Mastrop.

**SARA - Le Premier ministre engage les parties prenantes à élever le SARA 2025 au rang des grands salons internationaux.**

Le Premier ministre ivoirien, M. Robert Beugré Mambé a procédé le 18 février au lancement des travaux préparatoires de la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA) et a engagé toutes les parties prenantes à positionner cet événement parmi les grands salons internationaux. Le Premier ministre s’est réjoui de la tenue de cet événement, qui doit permettre de créer des partenariats et de définir une feuille de route pour une agriculture ivoirienne plus forte et résiliente. M. Mambé a rappelé que ce salon, instauré en 1997 et relancé en 2015, est devenu, au fil des années, un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs du secteur agricole. Cette édition se déroulera du 23 mai au 1er juin 2025 au parc des expositions d’Abidjan, sous le thème : « Quel système de transformation agroalimentaire pour la souveraineté alimentaire en Afrique ? ». Le ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, au nom de ses collègues co-organisateurs du SARA 2025, a souligné que cet événement permettra de consolider les partenariats public-privé engagés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national d’investissement agricole (PNIA), en renforçant la confiance des investisseurs et de toutes les parties prenantes au développement du secteur agricole en Côte d’Ivoire.

**SARA - Les Pays-Bas annoncent le prix de l’innovation agricole pour stimuler les meilleurs « agripreneurs ».**

L’ambassadeur des Pays-Bas en Côte d’Ivoire, SE M. Jeroen Kelderhuis, a lancé le 12 février 2025, le prix de l’innovation agricole afin de promouvoir les meilleurs agripreneurs du pays. Ce prix sera attribué aux trois meilleurs lauréats sélectionnés par un jury, lors de la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA), qui se tiendra du 23 mai au 1er juin 2025, au parc des expositions d’Abidjan. Le diplomate a précisé que ce prix se focalisera sur trois secteurs clés à savoir le cacao, la noix de cajou et l’horticulture. Il a expliqué que le choix de ces domaines s’explique par le fait que la Côte d’Ivoire est le premier fournisseur de cacao des Pays-Bas, représentant 42% des importations néerlandaises. Il a également souligné que les importations de noix de cajou ivoirienne augmentent chaque année, et que l’expertise des Pays-Bas en horticulture est mondialement reconnue. M. Kelderhuis a insisté sur le fait que ce prix vise à transformer l’agriculture en une activité prospère, durable et innovante, tout en offrant aux Pays-Bas l’opportunité de renforcer leurs liens économiques avec la Côte d’Ivoire. Les « agripreneurs » ne se contentent pas de cultiver des récoltes, ils cultivent également des solutions. Les Pays-Bas, pionniers en matière d’innovation et d’entrepreneuriat, ont pour ambition dans le cadre de ce prix de stimuler la créativité et la persévérance dans le secteur agricole ivoirien. Les inscriptions pour ce concours seront ouvertes sur le site web www.agripreneur.ci ainsi que sur les réseaux sociaux dédiés. Les trois lauréats se verront attribuer une récompense cumulée d’une valeur de 40 M de FCFA (66 000 EUR), comprenant du financement, des formations et des visites d’étude aux Pays-Bas. La Côte d’Ivoire bénéficie de plusieurs projets réalisés en collaboration avec le Royaume des Pays-Bas, tels que Hortivoire à Tiébissou, clôturé en 2024, qui a mis l’accent sur l’horticulture hors sol, et HortiNord à Toumbokro, lancé en décembre 2024, visant à créer un centre de formation, de démonstration et d’incubation en horticulture plein champ, ainsi que divers projets dans la cacao-culture.

**Evènement - L’agriculture vivrière et la sécurité alimentaire au cœur du premier Forum agricole et technologique prévu à Abidjan.**

Abidjan abritera du 27 au 29 mars 2025, la première édition du Forum Agricole et Technologique (Foragri-Tech). L’annonce a été faite lors d’une conférence de presse tenue le 15 février. Selon M. Sekongo Emmanuel, commissaire général du forum et président du Conseil d'Administration de "Excellence GIE" (Groupement d'Intérêt Économique), cet événement se veut un cadre d’échange et de réflexion sur l’avenir de l’agriculture vivrière à travers l’intégration des nouvelles technologies. Il réunira des experts, décideurs, chercheurs, entrepreneurs et organisations internationales pour débattre des innovations et solutions adaptées aux défis du secteur agricole. Destiné à être une plate-forme d’échanges et d’innovation, le forum ambitionne de renforcer les capacités des acteurs agricoles, promouvoir les solutions technologiques pour le stockage et la transformation des produits vivriers, faciliter les financements et encourager les partenariats stratégiques. Selon M. Emmanuel Sékongo, l’agriculture vivrière joue un rôle essentiel dans l’économie et la sécurité alimentaire, mais elle fait face à de multiples défis, notamment de faibles rendements liés aux pratiques agricoles traditionnelles, un manque d’intégration des technologies modernes et des difficultés d’accès au financement pour les producteurs et organisations professionnelles agricoles. L’idée est de passer d’une agriculture simplement nourricière à un modèle plus structuré et industriel. Les filières du riz, du maïs et du soja, par exemple, doivent être renforcées pour combler les attentes des transformateurs, des brasseries et des agro-industries, qui peinent encore à s’approvisionner localement. Quatre panels sont prévus : « agriculture vivrière et sécurité alimentaire », « gestion des stocks et résilience des systèmes agricoles », « technologies innovantes (Intech-in-tech) dans l’agriculture » et « partenariats pour un agribusiness durable ». Un appel à propositions de projets sera également lancé au cours du forum, permettant aux institutions financières d’examiner des initiatives agricoles en vue d’un financement via des conventions de prêts et des subventions pour 20 organisations agricoles. Foragri-Tech 2025 ambitionne d’accueillir 350 participants issus de plusieurs pays d’Afrique de l’Ouest, notamment du Sénégal, du Burkina Faso, du Ghana, du Nigeria et de la Côte d’Ivoire.

**Vins et spiritueux – Première édition du salon des vins et spiritueux By Œnophile.**

L’Œnophile entité du groupe PROSUMA, leader de la distribution de champagnes, vins et spiritueux en Côte d’Ivoire a organisé les 28 et 29 janvier à l’hôtel Novotel Marcory un salon réunissant un large panel de professionnels du secteur (restaurateurs, hôteliers, chefs d’établissements) et une douzaine de ses fournisseurs venus d’Europe. Les près de 500 visiteurs ont eu l’opportunité de parcourir les stands et de bénéficier de l’expertise des représentants de grandes maisons, notamment (Laurent Perrier, champagne EPC, Castel, Calvet, Jack Daniel’s, Grands crus de Bordeaux …) qui ont fait le déplacement pour l’occasion. Le Salon a permis aux professionnels de découvrir une large gamme de produits, allant des vins biologiques et biodynamiques aux nouveautés de petites productions souvent moins visibles sur le marché ivoirien. Cette diversité a été particulièrement appréciée des chefs d’établissements à la recherche de différenciation et d’authenticité. Plusieurs restaurateurs ont rapporté des retours très positifs, confirmant l’efficacité du salon dont l’un des objectifs était d’explorer les dernières créations et tendances du monde du vin. Un des attraits du salon a sans aucun doute résidé dans les dégustations de vins, champagnes, spiritueux et autres produits, avec plus de 1500 produits exposés et plus de 500 d’entre eux dégustés. La prochaine édition est attendue en 2026.

**Evènement – Forte délégation ivoirienne au Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.**

Le ministre d'État, M. Kobénan Kouassi Adjoumani, a conduit une importante délégation ministérielle ivoirienne à la 61ème édition du SIA. Outre la délégation officielle, des structures sous-tutelles, des sociétés coopératives, des organisations interprofessionnelles agricoles et des structures privées ont pris part à l’événement. L’objectif de cette participation était de mettre en valeur et de promouvoir les potentialités agricoles, animales, halieutiques et forestières de la Côte d’Ivoire sur la scène internationale. Convaincus des avantages offerts par ce salon, en termes d’opportunités d’affaires, de visibilité et de positionnement économique, le ministère d’État en charge de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières (MEMINADERPV), le ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH), ainsi que le ministère des eaux et forêts (MINEF) ont participé à cet événement dans le but de promouvoir le Programme national d’investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2), axé sur la transformation structurelle de l’économie agricole. La Côte d’Ivoire a ainsi mis l’accent sur la promotion de son offre agro-alimentaire, des opportunités d’investissement dans les secteurs de la production agricole, forestière, animale et halieutique, ainsi que dans la recherche et la formation agricoles. L’accent a également été mis sur la modernisation et la transformation des productions agricoles, forestières, animales et halieutiques dans le cadre du PNIA 2. Une attention particulière a également été accordée au bilan du SARA 2023 et à la promotion du SARA 2025 auprès des responsables politiques, des investisseurs et des industriels. La participation ivoirienne a été marquée par la journée ivoirienne le jeudi 27 février. À cette occasion, les membres de la délégation ministérielle ivoirienne ont animé une conférence sur le thème « L’agriculture ivoirienne, aujourd’hui et demain ».

**Fruits - AGL Côte d’ivoire et Abidjan terminal font la promotion des fruits ivoiriens au salon fruit logistica en Allemagne.**

AGL Côte d’Ivoire et Abidjan Terminal ont participé, du 5 au 7 février 2025, à Berlin, en Allemagne, à la 32ème édition du salon Fruit Logistica, un rendez-vous incontournable pour les professionnels des fruits frais. Cet événement international qui réunit près de 2 800 exposants et plus de 66 000 visiteurs professionnels issus de 145 pays, permet à AGL de renforcer ses partenariats internationaux, afin de proposer ses solutions logistiques sur mesure, pour accompagner efficacement la croissance durable du secteur des fruits en Côte d’Ivoire. Cette participation a offert à AGL Côte d’Ivoire une plateforme stratégique pour présenter ses services intégrés grâce à son réseau multimodal à travers le chemin de fer et la route. L’entreprise assure la chaine de froid à travers les opérations de transport dans des conteneurs frigorifiques, de manutention, d’entreposage ainsi que la réalisation des formalités douanières et de transit. Cette expertise permet d’optimiser la conservation et la qualité des produits frais tout au long de la chaîne logistique. AGL Côte d’Ivoire dispose également de plus de 100 000 m² d’entrepôts dédiés et de bases logistiques implantées à Abidjan, San Pedro, Bouaké et Ferkessédougou, pour garantir la prise en charge des fruits, depuis les zones de production jusqu’à leur exportation. Entre 2023 et 2024, l’entreprise a traité plus de 22 000 conteneurs de bananes et 2000 conteneurs de mangues. La construction à Abidjan terminal d’infrastructures dédiées aux conteneurs frigorifiques (reefers) à l’export et l’installation de prises frigorifiques sur le parc à conteneurs permettent de maintenir la chaîne de froid et garantir la fraîcheur des fruits. A cela, s’ajoutent des lignes maritimes hebdomadaires vers diverses destinations qui contribuent à l’approvisionnement réguliers des marchés locaux et internationaux. Par ailleurs, grâce à ses synergies avec Sitarail et Abidjan terminal, AGL Côte d’Ivoire met à la disposition des acteurs locaux des conteneurs frigorifiques vides prêts pour l’empotage bord champ.

**Sénégal**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Sénégal ont légèrement baissé de -1,45% en 2024.**

Le poste *Céréales* reste le principal poste d’exportation pesant pour près de 30%, malgré une forte baisse de -22,4%. Les postes qui complètent le podium, *Lait et produits laitiers* et *Produits d’épicerie* sont également en baisse respectivement de -4,9% et -3,3%. Tous les autres postes progressent parfois fortement comme le poste *Sucre* et le poste *Viande et produits carnés*, respectivement de +159,2% et 73,4%.



**Sécurité alimentaire - Le gouvernement maintient la baisse des prix malgré la situation financière préoccupante.**

Début février, après dix mois d’audit, la Cour des comptes sénégalaise rendait ses conclusions soulignant que l’encours de la dette du pays représentait 99,67% du PIB fin 2023 et le déficit budgétaire 12,3% du PIB, chiffres bien plus élevés que ceux présentés par les anciennes autorités. En conséquence de ce rapport, l’agence de notation Moody’s avait dégradé le 24 février la note souveraine du Sénégal pour la deuxième fois en quelques mois, l’abaissant à B3. Le Sénégal pourrait être confronté à des coûts d’emprunt plus élevés sur les marchés internationaux, ce qui limiterait sa capacité à emprunter et financer des projets d’infrastructure et des programmes sociaux essentiels. Le gouvernement pourrait également être amené à adopter des mesures d’austérité pour tenter de stabiliser les finances publiques. Pour autant, la Banque mondiale table en 2025 sur une croissance sénégalaise de 9,7%, en partie liée à l’exploitation depuis juin dernier du champ pétrolier de Sangomar : la compagnie pétrolière australienne Woodside a annoncé le 17 février la vente de 12,9 M de barils de pétrole, pour des revenus estimés à 950 M d’USD.

Ainsi, malgré sa faible marge de manœuvre financière, le gouvernement sénégalais a annoncé le 21 février, une deuxième vague de baisse des prix des denrées de première nécessité. Toutefois, le risque est important pour les entreprises agroalimentaires locales si l’Etat ne leur accorde pas de subventions. Il y a sept mois, à l’occasion de la première vague de baisse des prix, le désarroi des meuniers, boulangers, huiliers, de la Compagnie sucrière sénégalaise, usines et autres producteurs agricoles, avaient été forts, au point que certains d’entre eux avaient décidé d’arrêter leurs productions.

**Financements - Des députés dénoncent les taux d’intérêt appliqués par les banques aux agriculteurs.**

Des députés intervenant le 11 février à une séance plénière consacrée à l’examen d’un projet de loi destiné à la réglementation bancaire ont déploré les taux d’intérêt appliqués par les banques aux agriculteurs. Pour M. Ibrahima Mbodj, député du groupe Pastef (majorité), les taux de crédit fixés aux agriculteurs sont lourds, de même que le système de paiement. Selon lui, les agriculteurs éprouvent d’énormes difficultés pour rembourser les crédits octroyés par les banques. Les taux d’intérêt élevés entravent les activités des agriculteurs et les maintiennent dans une « certaine précarité », a souligné le député en plaidant pour une « discrimination positive » en faveur des jeunes dans l’octroi de crédits bancaires. Plusieurs autres députés ont relevé des dysfonctionnements dans le financement de l’agriculture par les banques.

**Coopérative - Installation de la 1ère Coopérative Agricole Communautaire.**

Le ministre sénégalais de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, le Dr Mabouba Diagne, et l’ambassadrice des Pays-Bas, Mme Carmen Hagenaars, ont détaillé le plan d’actions pour l’installation de la première Coopérative agricole communautaire (CAC) du Sénégal, située à Djender, en partenariat avec les Pays-Bas. Ce plan d’action fait suite à un diagnostic réalisé dans le cadre d’un rapport élaboré par le consortium Deloitte-Delphy. Le projet s’inscrit dans la vision du référentiel Sénégal 2050 visant à garantir l’autosuffisance alimentaire à travers la modernisation de l’agriculture, l’élevage et le développement des infrastructures agro-industrielles. Les CAC ont pour objectif d’accroître la compétitivité, d’optimiser les pratiques agricoles et de faciliter l’accès aux marchés pour les producteurs locaux. À Djender, cette première CAC prévoit de couvrir une superficie initiale de 110 à 200 ha, avec une possibilité d’extension pour répondre aux besoins futurs.

**Innovations agricoles - Huit parcs de démonstration technologique installés à travers le territoire.**

Le Dr Aliou Faye, chercheur à l’Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) et coordinateur du programme a indiqué le 25 février que chacun des huit parcs de démonstration déployés étaient adaptés aux spécificités agroécologiques de chacune de leur région d’implantation afin d’accélérer le transfert des innovations agricoles vers les producteurs. Les parcs de démonstration intègrent trois composantes clés que sont notamment : les variétés améliorées, les pratiques agricoles innovantes (comme l’association mil-niébé) et les outils d’aide à la décision. Parmi les innovations figurent les variétés de mil SL (Senegalese Lines), rebaptisées « Souna Sine », « Souna Baol » et « Souna Saloum ». Avec un potentiel de rendement de 3,7 tonnes/ha, ces variétés surpassent largement les variétés traditionnelles comme la Souna 3, qui peine à dépasser une tonne/ha.

Le représentant du directeur du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF), M. Lamien Nieyidouba, a souligné que le Sénégal qui a accueilli les premiers parcs technologiques en 2020 est véritablement un leader dans la région en matière de démonstration de technologies. La mise en place de ces parcs est portée par l’Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) à travers le Centre d’excellence régional sur les céréales sèches et cultures associées (CERAAS). L’objectif des parcs de démonstration est de rapprocher les innovations des producteurs afin d’améliorer leurs rendements et leurs revenus. Initiés en 2016 avec le soutien de l’USAID, dans le cadre du programme *Feed the Future Sustainable Intensification Innovation Lab*, ces parcs visent à sortir les technologies agricoles des laboratoires pour les mettre à la disposition des utilisateurs finaux.

**Agropoles – Les initiatives des pouvoirs publics pour l’accompagnement des PME/PMI.**

La directrice de cabinet du ministre de l’industrie et du commerce, Mme Yacine Gning Diakhaté, a indiqué le 13 février que l’État du Sénégal a mené de nombreuses initiatives pour l’augmentation de la production agricole et l’accompagnement des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) dans les agropoles sud et centre. Elle a souligné que 87 tonnes de semences certifiées, 1340 tonnes d’engrais, plus de 500 000 plants fruitiers ont été distribués. Elle a également noté que plusieurs initiatives d’accompagnement des PME/PMI spécialisées dans la transformation des produits agricoles ont permis de relever le niveau technique et organisationnel des entreprises. Ainsi, plus de 40 entreprises ont été mises à niveau. Des projets de réformes pour la mise en place d’un cadre incitatif favorable aux investissements privés ainsi que des démarches pour leur gouvernance ont également été initiés. L’objectif des autorités est de faire des agropoles de « véritables moteurs » du développement agro-industriel. Sur les cinq agropoles retenus (sud, centre, nord, ouest, est), le projet agropole sud a été le premier à être initié en 2019, suivi de celui du centre en 2021. A ce jour, plus de 200 Md de FCFA ont été mobilisés pour les projets agropole sud et centre. Pour la mise en œuvre des agropoles, l’État du Sénégal a bénéficié d’appuis de ses partenaires au développement, comme la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID) et l’Union européenne et la coopération belge (ENABEL).

**Agroforesterie – Projet Galileo pour relancer la dynamique agroforestière.**

Le projet a été lancé le 12 février. D’une durée de quatre ans, il est financé par l’Union européenne sous l’égide de l’Institut de recherches agricoles (ISRA), de concert avec le centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD). L’ambition du projet est de promouvoir l’agroforesterie comme levier d’amélioration des performances de l’agriculture. Il vise également l’amélioration des ressources des ménages, l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets ainsi que le renforcement la biodiversité. Le représentant de l’IRD au Sénégal, M. Pierre Morand, a souligné que ce projet concerna quatre pays africains : deux pays « secs » le Sénégal et le Kenya, et deux pays « très humides » le Ghana et le Cameroun dans lesquels est cultivé le cacao, pour concevoir des systèmes agroforestiers » aptes à faire face au changement climatique.

**Agroécologie - Lancement d’un projet destiné à promouvoir les bonnes pratiques agricoles.**

Le projet « Réseau en agroécologie pour promouvoir la durabilité des systèmes alimentaires en Afrique de l’Ouest et du Centre (RADIUS) » a été lancé le 4 février par le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF). Il vise à poser les bases d’une initiative régionale destinée à promouvoir des pratiques agricoles durables et renforcer la sécurité alimentaire grâce à l’agroécologie. Financé par l’Union européenne à hauteur de 3 Md de FCFA, le projet RADIUS vise entre autres à accompagner la transition écologique des systèmes agricoles dans cinq pays africains : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Sénégal, et Côte d’Ivoire. M. Moumini Savadogo, directeur exécutif du CORAF, a indiqué que le projet RADIUS est une réponse aux défis climatiques et environnementaux qui pèsent sur les systèmes alimentaires des pays concernés. Il a estimé que la mise en œuvre de ce projet, porté par des universitaires et des ONG, pourrait accélérer l’adoption des pratiques agroécologiques dans les pays concernés. Le directeur de l’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), M. Moustapha Guèye, a invité à une collaboration étroite avec des institutions académiques, des centres de recherche et des ONG internationaux pour renforcer la capacité à générer des innovations adaptées aux besoins des agriculteurs.

**Arachide - Restructuration du Comité national interprofessionnel de l’arachide (CNIA) l’interprofession sénégalaise de l’arachide.**

Plus d’une centaine d’acteurs de la filière arachidière se mobilisent pour la restructuration du CNIA. Agriculteurs, opérateurs économiques, transporteurs et transformateurs ont échangé sur les enjeux de cette restructuration soutenue par l'État et financée par la Banque mondiale via le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP). L'interprofession qui fonctionnait normalement à ses débuts a connu des difficultés quand l'État a utilisé ses fonds pour payer certains bons. Après un diagnostic sans complaisance, les responsables et les membres du CNIA ont compris que leur institution, après tant d'années, devait se renouveler, ce qui a coïncidé avec la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, et la volonté des autorités de réorganiser l'interprofession. Un des premiers objectifs est de clarifier certains aspects du fonctionnement du CNIA. Beaucoup d'agriculteurs pensent que son rôle se limite à la fixation du prix de l'arachide après les récoltes, alors que ses missions sont bien plus vastes. Cette restructuration permettra de repositionner le CNIA sur le plan institutionnel avec l'espoir de renforcer l'interprofession et de mieux structurer la filière arachidière pour répondre aux attentes de tous les acteurs.

**Anacarde – L’interprofession prévoit plus de 200 000 tonnes d’exportations.**

Le président de l’interprofession cajou du Sénégal, M. Boubacar Konta, a fait savoir que cette année 32 FCFA seraient prélevés sur chaque kilogramme exporté afin que de pouvoir tirer un bénéfice plus important des exportations qui se sont élevées à près de 95 Md de FCFA l’année dernière. Le Sénégal pourrait exporter cette année plus de 200 000 tonnes d’anacarde, contre 150 000 l’année dernière, et atteindre un montant d’exportation de plus de 150 Md de FCFA. L’interprofession veut également aller au-delà des 5 à 10% de transformation (6% l’année dernière) afin de créer de la valeur ajoutée à l’économie locale et favoriser la création d’emplois pour les femmes et les jeunes.

**Maïs - Le Sénégal veut créer et développer sa filière locale du maïs.**

Chaque année, ce sont des centaines de milliers de tonnes de maïs qui sont importées par les meuniers sénégalais, en particulier ceux qui fabriquent des aliments pour le bétail. Rien qu'en 2024, 500 000 tonnes ont été achetées à l'étranger, quelquefois en Argentine ou au Brésil, pour un montant de 80 Md de FCFA. Le Sénégal veut encourager l'achat de maïs local plutôt que l'importation. Le problème est récurrent pour ce pays qui ne produit pas assez pour nourrir sa population. Les producteurs de maïs sénégalais se plaignent de ne pas réussir à écouler leur stock, pour une raison simple : leur maïs est plus cher que celui venu d'ailleurs, en partie parce que les rendements sénégalais sont moins bons. Au Sénégal, on peut produire environ trois tonnes par hectare, alors qu'ailleurs, c'est entre huit et dix tonnes. L'État voudrait inverser la tendance, avec l'introduction de nouvelles semences hybrides, et réduire la facture des importations. Selon M. Babacar Sembène, directeur général de l’Agence de régulation des marchés (ARM), les autorités travaillent à substituer les importations au profit de la production locale, ainsi, afin de promouvoir une production locale de substitution, une signature de documents-cadres de commercialisation du maïs s’est tenue le 12 février à Dakar. Cet accord qui met en relation les producteurs sénégalais et les industriels s’inscrit dans le cadre de la Vision 2050 de la politique de souveraineté du Sénégal. Il prévoit que les industriels achètent au moins 5 000 tonnes. Cela représente donc 1% de ce qui est acheté. Mais pour les acteurs du secteur, c'est un bon début pour inciter les agriculteurs sénégalais à produire plus de maïs et, petit à petit, créer une filière. Un point a fait l'objet d'âpres discussions : le prix du kilo de maïs acheté au Sénégal. Les producteurs ont proposé 225 FCFA le kilo, les industriels plutôt 198 FCFA, ce qui correspond au prix qu'ils paient à l'étranger. Les producteurs l'ont emporté, les industriels acceptant de payer ces 5 000 tonnes sénégalaises 225 FCFA le kilo pour encourager la production locale. L'objectif est de passer à 10 000 tonnes la quantité de maïs sénégalais achetée par les industriels dès l'année prochaine. M. Abou El Mahassine Fassa Fihri, directeur pays d’Enabel a indiqué que les producteurs devront pour autant respecter un cahier des charges par rapport aux normes de qualité d’hygiène qui sont très spécifiques. Contractualisation avec des rencontres B to B, mise en place de clusters, formation des experts dans l’intermédiation commerciale sont, entre autres, au programme pour faire aboutir le projet « Gunge Mbay » (accompagner l’agriculture) qui bénéficie d’un appui d’Enabel, l’agence de développement de l’État belge.

**Blé - L’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) travaille à développer des variétés de blé adaptées aux conditions climatiques du Sénégal.**

L’ISRA travaille à développer des variétés de blé qui sont adaptées aux conditions climatiques du pays, a indiqué le Dr Amadou Tidiane Sall, chercheur sur cette céréale. Ces travaux interviennent dans le cadre du projet dénommé « Blé irrigué au Sénégal » (BIS) mis en place par EUCORD (Coopérative européenne pour le développement rural), visant à assurer la souveraineté alimentaire du pays, par la réduction sensible des importations de produits alimentaires en général et du blé en particulier. Le chercheur a fait part des difficultés à acclimater au Sénégal cette céréale cultivée dans des zones tempérées.

**C****ultures vivrières – Productions records en pomme de terre et oignons.**

Les premières estimations donnent une production de 245 000 tonnes de pomme de terre alors que la consommation annuelle du pays ne dépasse pas 132 000 tonnes. Le pays souffre cependant d'un manque d’infrastructures de stockage et sollicite une intervention rapide des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pour aider à résoudre le problème des pertes postes récoltes afin de construire avant la fin de l'année 2025, des hangars pour stocker 300 000 tonnes d’oignons, de pommes de terre et de carotte. Quatre entreprises du secteur privés sénégalais ont déjà fait part de leur intérêt et l’Etat veux très rapidement former un consortium public privé afin de résoudre le problème des pertes post-récoltes avec la ferme volonté d'inaugurer les infrastructures dans les 12 mois à venir.

**Cultures vivrières – Projet d’amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières oignon et pomme de terre.**

Le coordonnateur du projet, M. Fallou Diouf a déclaré le 27 février que la production de ces deux produits horticoles se fait pratiquement à 70% dans la zone des Niayes qui dispose d’un climat propice à la production maraichère, particulièrement celle de la pomme de terre. Cette zone est toutefois en train de subir une forte pression démographique, la salinité du sol est en train d’y progresser ainsi que la raréfaction de l’eau. Pour pallier à cette situation, l’extension des zones de production est nécessaire en particulier dans les zones arachidières. Financé par l’Agence belge de développement (ENABEL) à travers le Fonds national de développement agrosylvopastoral (FNDASP) pour un coût global de 179 millions de FCFA, ce projet est mis en œuvre de janvier 2024 à avril 2026.

**Production laitière - Le Sénégal peut atteindre l’autosuffisance.**

Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M Mabouba Diagne, s’est dit convaincu que le Sénégal est en mesure d’atteindre sa souveraineté alimentaire en matière de production laitière, insistant sur l’importance de ce secteur dans la mise en œuvre du référentiel de politique publique « Sénégal 2050 ». Le ministre a souligné que le Sénégal importe 300 M de litres de lait, l’équivalent de 100 M d’EUR par an. C’est 55 000 vaches laitières à raison de 15 litres de lait par jour et par vache. Le ministre a l’intime conviction que le défi est certes difficile, mais bel et bien réalisable. M. Mabouba Diagne a évoqué le déploiement des Coopératives agricoles communautaires (CAC), qui vont impliquer la disponibilité de forages, des bassins d’eau, des cultures fourragères et des usines de production d’aliment. Ces entités vont travailler en partenariat direct avec les éleveurs pour faire de l’amélioration génétique, pour accompagner les jeunes, les femmes et faire de l’élevage un des piliers majeurs du développement du pays. Le ministre a pris également l’exemple des moutons en soulignant qu’il faut 2,1 M de têtes pour être autosuffisants en moutons, alors qu’aujourd’hui le pays importe entre 210 000 et 250 000 têtes de moutons pour la seule fête de la Tabaski.

**Elevage - Les acteurs de l’élevage émettent des propositions fortes visant à améliorer la disponibilité des produits d’origine animale, leur transformation et leur commercialisation.**

A l’occasion de la cérémonie officielle de la 9ème édition de la Journée nationale de l’élevage, présidée le 22 février par le Président de la République, M. Bassirou Diomaye Faye, les acteurs de l’élevage ont demandé l’adoption du décret portant l’application du code pastoral. Le renforcement des mécanismes et instruments de financements font également partie des recommandations. Les éleveurs ont plaidé pour la création de coopératives agricoles communautaires, pour moderniser la filière, particulièrement dans les corridors de transhumance. Le financement nécessaire à la réalisation des coopératives agricoles communautaires à orientation élevage est évalué à 300 Md de FCFA pour la période 2025-2029. Les organisations d’éleveurs du Sénégal souhaitent aussi le renforcement de la lutte contre les feux de brousse, l’application stricte des textes relatifs au vol de bétail, la prise en compte des cultures fourragères par les collectivités territoriales, avec l’affectation du foncier dédié, l’audit et le renforcement du fonds revolving de l’opération pour la sauvegarde du bétail, afin d’améliorer les conditions d’accès des éleveurs à l’alimentation du bétail. Les recommandations suggèrent l’installation d’usines de fabrique d’aliment de bétail dans les grands pôles d’élevage, la réalisation de fourrages pastoraux équipés de kits solaires et la mise en place de mécanismes de gestion efficace, la couverture des zones de transhumance par les réseaux de télécommunication mobile. Le recours à l’assurance agricole en tant qu’intrant de sécurisation des investissements en élevage fait également partie des doléances. Les éleveurs du Sénégal souhaitent en outre l’élaboration d’un plan national d’amélioration génétique, le renforcement du potentiel génétique du cheptel à travers l’insémination artificielle et l’amélioration des races locales, le renforcement du Centre national d’amélioration génétique de Dahra, au nord du Sénégal, en infrastructures et en équipements modernes. En ce qui concerne la valorisation des produits d’origine animale, les acteurs des différentes filières recommandent le renforcement des infrastructures de collecte, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, la lutte contre l’abattage clandestin, la mise en place d’un programme d’équipement et de modernisation des filières animales. Les éleveurs plaident en outre pour l’accès à l’eau, à l’électricité, aux emballages à des prix compétitifs, à un financement adapté aux différents maillons des chaines de valeur animales, une meilleure protection des filières par l’adoption de mesures fiscales incitatives, une meilleure intégration des produits locaux par les industries de transformation agroalimentaires, la formation des acteurs aux technologies de transformation des produits animaux et le renforcement des capacités des acteurs en gestion technique et financière des entreprises.

**Elevage - Programme de 700 M de FCFA pour la modernisation du ranch de Dolly.**

Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, Mabouba Diagne, a annoncé le 21 février, un programme de modernisation du ranch de Dolly Djibo Leity Kâ, dans le département de Linguère (Nord), d’un montant de 700 M de FCFA, ainsi que son érection en Agence de développement pour l’élevage. Cette initiative, a-t-il précisé, résulte d’un partenariat entre le Sénégal, la Banque islamique de développement (BID) et la Banque africaine de développement (BAD). Le ministre a rappelé que plusieurs feux de brousse ont récemment ravagé une grande partie du tapis herbacé du ranch, menaçant la survie du cheptel et a également souligné que sur les trois forages existants, un seul est opérationnel, les deux autres étant en panne. Face à cette situation, il a insisté sur l’urgence de renforcer la sécurité et d’examiner des solutions structurelles pour préserver cet espace pastoral. Le gouvernement prévoit de transformer le ranch en un pôle agro-industriel en y développant de grands périmètres agricoles, des usines de transformation laitière et des abattoirs modernes. Cette restructuration passera par la création d’une société parapublique à usage commercial, dotée d’un président du conseil d’administration et d’une direction chargée d’installer des coopératives agricoles communautaires et de soutenir le pastoralisme extensif en collaboration avec les jeunes, les femmes et les populations locales. M. Mabouba Diagne a également fait état des nombreux défis auxquels fait face le ranch, notamment le manque d’eau, l’insuffisance des fourrages, l’insécurité liée aux vols de bétail et le vandalisme du mur de clôture, qui s’étend sur 120 km et entoure une superficie de 87 500 ha.

**Génétique animale - Le Sénégal réceptionne des bovins de « haute valeur génétique ».**

M. Mabouba Diagne, ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage (MASAE) a annoncé le 14 février l’arrivée prochaine d’un nouveau lot de bovins génétiquement sélectionnés, afin de réduire la dépendance du pays aux produits laitiers importés. Les bovins ont quitté la France pour rejoindre le Sénégal dans le cadre du programme d’amélioration génétique des races que lancent les nouvelles autorités pour mettre fin à la dépendance du Sénégal en termes de produits laitiers et de viandes. Le ministre a précisé que chaque année, le Sénégal importe près de 100 M d’EUR de produits laitiers. Pour réduire cette dépendance, le MASAE et l’Association nationale pour l’intensification de la production laitière (ANIPL) ont signé une convention en novembre 2024 pour intensifier la production laitière locale.

**Aquaculture – La région de Saint-Louis dispose d’un fort potentiel aquacole.**

Dans le cadre d’un atelier de sensibilisation et de vulgarisation du code de l’aquaculture, s’inscrivant dans le cadre du Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENRM), le directeur général de l’Agence nationale de l’aquaculture (ANA), M. Samba Kâ a souligné le 14 février que la région de Saint-Louis dispose d’un fort potentiel aquacole. La région dispose de conditions écho-géographiques très favorable au développement de cette activité. Le directeur de l’ANA a rappelé l’existence, dans la région, d’un réseau hydrographique dense avec des eaux saumâtres, marines et douces. Ces eaux sont toutes favorables à l’aquaculture, sans compter l’existence d’un sol de qualité et des conditions climatiques et météorologiques bonnes pour l’aquaculture. Selon le directeur, la présence d’une forte activité agricole dans la zone rend également disponibles des intrants, comme la farine de poisson, la mélasse, et les tourteaux d’arachide. Il y a également un important maillage des services d’encadrement au niveau local et une main-d’œuvre disponible dans toute la zone de Saint-Louis à Matam.

**Pêche - Une toxine produite par une microalgue responsable de la « maladie des pêcheurs ».**

Plus d’un millier de pêcheurs sénégalais de la zone de la Petite-Côte avaient vu leurs visages et leurs membres couverts de lésions cutanées parfois impressionnantes, en 2020 et 2021. Une étude dans la revue EMBO Molecular Medicine révèle aujourd’hui qu’une toxine produite par une microalgue en est à l’origine. Elle s’appelle *Vulcanodinium rugosum*, et la toxine que produit cette microalgue marine avait déjà fait parler d’elle en 2015, lorsqu’elle avait provoqué des irritations cutanées chez une soixantaine de baigneurs dans la baie de Cienfuegos (Cuba). Quelques années plus tard et des milliers de kilomètres plus loin, cette même algue et ses toxines ont causé la mystérieuse maladie de peau qui avait affecté un millier de pêcheurs sénégalais, au sud de Dakar. C’est la conclusion à laquelle est parvenu un consortium international, composé de scientifiques du CNRS, de l’Ifremer, de l’IRD et des universités de Toulouse (France), Murcie (Espagne) et Singapour, avec le centre antipoison et l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Après avoir étudié, puis exclu plusieurs pistes, comme des infections virales, bactériennes ou des pollutions chimiques, les spécialistes ont constaté la présence de *Vulcanodinium rugosum* dans des échantillons d’eau et de biomasse prélevés sur les filets et au fond d’un canoë de pêche. C’est en manipulant des filets dérivants que les pêcheurs avaient développé une dermatite aiguë sévère, caractérisée par une inflammation et des lésions cutanées, des symptômes similaires à ceux des personnes touchées à Cuba cinq ans plus tôt. De plus, des niveaux élevés des toxines produites par la microalgue, et notamment la toxine Portimine A, ont été constatés dans les zones de pêche impactées au Sénégal. Les conclusions de cette étude illustrent « l’impact croissant des toxines environnementales sur la santé humaine, dans un contexte du changement global, notamment du dérèglement climatique et de l’accroissement des flux liés au transport maritime », indiquent ses auteurs. Les modifications des températures, de l’acidité, de l’oxygénation et des courants océaniques favorisent la prolifération et la redistribution de certains micro-organismes marins. Le trafic maritime favorise aussi la dissémination d’espèces marines d’un écosystème à un autre, notamment par les eaux de ballast.

**Emploi – 10 000 candidatures le 1er jour pour l’offre de 350 postes de saisonniers agricoles en Espagne.**

Un programme entre l'Espagne et le Sénégal encadre le recrutement de saisonniers pour limiter le nombre de départs irréguliers vers l’Europe par la mer ou le désert. Les autorités sénégalaises ont rapidement été submergées par les dossiers. Pour 350 postes de saisonniers en Espagne, 10 000 dossiers de candidatures ont été déposés le premier jour. Sur les réseaux sociaux, des foules de gens font la queue devant les bureaux d’inscription. Un afflux impossible à gérer pour l’administration qui a donc mis en place une plateforme d’inscription en ligne début février. Pour ces travaux saisonniers dans l’agriculture, peu de critères : avoir entre 25 et 55 ans et un casier judiciaire vierge. L’Espagne propose des contrats de trois mois, renouvelables deux fois maximum. Des profils très différents ont ainsi tenté leur chance : des chômeurs, des actifs, des gens avec un faible niveau d’éducation, comme des étudiants peinant à financer leurs. Avec ce programme, qui existe depuis 2021, l’Espagne et le Sénégal espèrent limiter le nombre de départs irréguliers vers l’Europe. Depuis les côtes africaines, ils sont, chaque année, plus nombreux à monter dans des pirogues pour tenter de rejoindre les Îles Canaries, après un trajet éprouvant d’une semaine en haute mer. De nombreux candidats à l’émigration connaissent une fin tragique. Selon l’ONG espagnole Caminando Fronteras, 10 000 sont morts en mer en 2024. Avec ce type de migration circulaire, ils bénéficient d’un accompagnement du début à la fin. Ce type de programme existe également avec la France, depuis 2001. Selon l’Office français de l’immigration et l’intégration (OFII), 908 autorisations de travail en France ont été données à des Sénégalais en 2024, dont 400 postes de saisonniers. Il y a également 100 jeunes qui sont accompagnés une fois de retour au Sénégal pour retrouver un emploi ou créer une entreprise. Il y a aussi des programmes avec l’Arabie Saoudite et le Koweït, et des discussions avec le Japon et la Belgique. Mais il faut bien souligner que ces chiffres restent bien trop faibles pour freiner vraiment les départs par la mer ou le désert. La population et les ONG sénégalaises réclament surtout de meilleurs débouchés pour les jeunes au pays et une vraie politique de lutte contre le chômage, dont le taux officiel dépasse désormais les 20%.

**Bénin**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Bénin ont légèrement progressé de +1,8% en 2024.**

Le poste *Produits d’épicerie* (pour moitié des produits de BVP code SH 1905) continue de fortement progresser de +19,5%, pèse pour plus de 20% dans les exportations et passe devant le poste *Viande et produits carnés* (19,3% des exportations) qui à l’inverse baisse fortement de -24,6%. Le poste *Vins et spiritueux* (12,7% des exportations) complète le podium avec une progression de +32,7%. Le poste *Céréales* (10,8% des exportations) est en baisse de -12,2%.



**Formations - 2,2 M d’USD pour former 3 850 jeunes en agriculture.**

La Commission de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (Cédéao) a accordé un don de 2,238 millions d’USD à dix centres de recherche agricole et cinq centres d’agroécologie. Cette subvention vise à former 3 850 jeunes, dont 40% de femmes, pour stimuler l’emploi dans les chaînes de valeur agricoles en Afrique de l’ouest. Elle est destinée à dix centres de recherche agricole et cinq centres d’agroécologie et de production biologique. La remise a eu lieu le 25 février 2025 à Porto Novo, au sud du Bénin.

**Burkina-Faso**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Burkina Faso ont fortement baissé de -26,7% en 2024.**

Le poste *Céréales* reste le principal poste d’exportation pesant pour près de 42%, malgré une forte baisse de -48,0%. Les trois postes suivants pèsent pour près de 10% dans les exportations françaises : *Vins et spiritueux* en baisse de -12,8%, *Produits d’épicerie* en hausse de +16,4% et *Laits et produits laitiers* en baisse de -18,8%. Le poste *Sucre* connait la plus forte progression à +45,0% et le poste *Fruits et légumes* une des plus fortes baisses à -41,6%.



**Coopération - Les acteurs du Projet de recherche et d’innovation pour des systèmes agropastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l’Ouest (PRISMA) capitalisent les acquis.**

Les acteurs chargés de la mise en œuvre du PRISMA se sont réunis du 17 au 19 février à Ouagadougou pour capitaliser les pratiques innovantes issues de l’exécution du projet. L’objectif est de renforcer la productivité et la résilience du système agropastoral au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Les trois agences chargées de l’exécution du PRISMA — la coopération luxembourgeoise, la coopération espagnole et la coopération belge — ont partagé les résultats du projet afin d’éclairer les décideurs politiques pour une meilleure efficacité dans la production agropastorale. L’accent a été mis sur une production animale plus efficace et résiliente, notamment grâce à la mobilité du bétail. Conçu pour répondre aux effets du changement climatique et à la crise sécuritaire qui affectent le Burkina Faso, le Mali et le Niger, PRISMA vise à produire des résultats concrets pour orienter les décisions politiques et encourager le financement d’autres projets similaires. Il s’attaque aux principales contraintes du secteur de l’élevage, notamment l’accès et la disponibilité des ressources pastorales et des aliments pour le bétail, ainsi que la réduction des risques sanitaires liés à la consommation du lait local. PRISMA ambitionne de capitaliser les meilleures pratiques en matière de restauration des ressources pastorales, d’alimentation du bétail et de sécurité sanitaire. Financé par l’Union européenne et la coopération espagnole, il s’étend sur quatre ans et a démarré en janvier 2022.

**Dégradation des sols – La Fondation pour l’agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) récompense d’étude d’impact du compost par des cultivatrices.**

FARM a récompensé le 28 janvier les travaux d’un enseignant-chercheur burkinabè, M. Koulibi Fidèle Zongo, qui a mesuré l’impact d’un compost fabriqué localement par une quarantaine de femmes cultivatrices de la région Nord du Burkina Faso, confrontées à des sols très pauvres, mais aussi à l’insécurité. Ces cultivatrices de sorgho et de niébé de Niessèga fabriquent elles-mêmes un compost pour améliorer les sols de la région qualifiés de « squelettiques ». Avec ses travaux de recherche, M. Koulibi Fidèle Zongo a donné un caractère scientifique à l’expérience menée par ces cultivatrices. Les composts ont été caractérisés pour voir quels sont les substrats utilisés, notamment les graminées de brousse, la bouse de vache, la cendre, etc. Des tests d’amélioration de ces composts ont été réalisés en utilisant des légumineuses, qui sont produites au niveau de la zone. Ces légumineuses ont été broyées et ajoutées à ces composts pour voir si cela apporte une amélioration à leur fertilité. Au bout d’un an seulement, les taux d’azote, de phosphore et de potassium ont été nettement améliorés et les rendements ont grimpé de 80 %. Reste à savoir si le gain économique est réel à l’arrivée, car cela demande plus de travail et de déplacements aux cultivatrices dans une région où l’insécurité est très présente. Elles doivent aller chercher les graminées de brousse un peu plus éloignées de leur habitation. Il faut vraiment évaluer cette charge de travail avant de dupliquer cette expérience dans d’autres régions du Burkina Faso. La prochaine étape, c’est de voir de manière technico-économique si cette activité de production de compost est supportable par ces femmes. Mais avec quels financements étendre ces expériences de recherche dans les régions du Burkina Faso les plus exposées à l’insécurité sachant que les banques et la microfinance sont parties des zones sécuritairement compliquées. Mme Gifty Narh, directrice de l’agence Corade, une structure de conseil pour le développement rural basée à Ouagadougou, observe que malgré tout, les communautés agricoles s’organisent avec la mise en place d’associations villageoises d’épargne et de crédit (AVEC). Les acteurs eux-mêmes mettent de l’argent en commun, se faisant du crédit, dans un mécanisme entièrement contrôlé par eux. Avec des taux d’intérêt de maximum de 5%, cette épargne de crédit endogène permet aux agriculteurs et agricultrices burkinabè d’être résilients sur le terrain dans les zones difficiles.

**Recherche – Le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire lancent un appel à projets pour des solutions innovantes en agriculture et énergies renouvelables**

Le Fonds national burkinabé de la Recherche et de l’innovation pour le développement (FONRID) et le Fonds ivoirien pour la science, la technologie et l’innovation (FONSTI) ont lancé le 6 février un appel à projets conjoints pour des solutions innovantes en agriculture et énergies renouvelables. La mise en œuvre de cet appel à projets s’inscrit dans le cadre de la phase 2 de l’initiative Science Granting Council Initiative (SGCI), qui vise à renforcer les capacités des institutions africaines de financement de la recherche scientifique et à promouvoir des politiques fondées sur des preuves scientifiques. Selon le secrétaire général du FONSTI, le Dr Sangaré Yaya, cette initiative traduit la volonté des deux institutions de mutualiser leurs ressources afin de relever des défis communs aux deux pays. Ce partenariat vise à financer des projets bilatéraux contribuant au développement socio-économique dans des domaines stratégiques. Le Dr Sangaré a souligné que le soutien du Royaume-Uni, du Canada, de l’Allemagne et de l’Afrique du Sud a permis d’inscrire le partenariat FONSTI-FONRID dans un cadre international solide, offrant des ressources supplémentaires pour soutenir le financement de la recherche et de l’innovation en Afrique de l’Ouest. Le financement mobilisé pour cet appel s’élève à 350 M de FCFA. Chaque projet retenu devra être mené sur une période de 36 mois non prolongeable. L’accent sera mis sur le développement de solutions innovantes en matière d’électrification rurale et de conservation des produits alimentaires à l’aide des énergies renouvelables. Le directeur général du FONRID, le Dr Bationo Babou, a invité les chercheurs et innovateurs ivoiriens et burkinabè à saisir cette opportunité pour proposer des projets ambitieux et à fort impact pour les populations.

**Coton - Le gouvernement veut se donner les moyens pour redynamiser la production du coton.**

La course pour redevenir leader africain du coton est lancée et le Burkina Faso veut relever le défi. Pilier économique du pays, le coton était l’un des sujets à l’ordre du jour du conseil des ministres du 19 février. La production a baissé de 26% pour la campagne 2024/2025 (286 623 tonnes contre 386 794 tonnes l’an dernier). Le contexte climatique les défis logistiques ont également pesé mais le gouvernement affiche sa détermination à optimiser ce secteur essentiel pour l’économie nationale en priorisant le long terme et l’amélioration des rendements. Le rendement moyen a progressé à 827 kg/ha, contre des performances antérieures moins élevées. Le coton biologique, bien que marginal (942 tonnes prévues), affiche un rendement de 372 kg/ha, confirmant une niche à potentiel. Pour soutenir les producteurs, un plan d’urgence de 39,5 Md de FCFA a été déployé lors de cette campagne : 10,9 Md de FCFA pris en charge par l’État, 1,4 Md par l’Association Interprofessionnelle du Coton, et 27 Md financés par les sociétés cotonnières. Historiquement, le pays se hisse parmi les leaders africains du coton. Avec 518 545 tonnes produites en 2021/2022, il talonnait alors le Bénin et la Côte d’Ivoire. Mais la concurrence s’intensifie : en 2023/2024, le Mali a ravi la première place au sein de la Zone CFA, avec une récolte record. La Côte d’Ivoire enregistre une hausse de production de 111 736 tonnes pour la campagne 2023-2024. La Zone CFA dans son ensemble affiche une production en hausse de 24% cette saison, dépassant les 2,6 M de tonnes selon le Programme régional de production intégré du coton en Afrique (PR-PICA). Une dynamique portée par des rendements améliorés de 11 à 53 % selon les pays. Si le Burkina Faso a perdu du terrain, les autorités misent sur une stratégie de redressement. Malgré la baisse actuelle, le pays conserve des atouts : une filière structurée, des investissements publics soutenus et une expertise reconnue. La transition vers des pratiques plus durables et l’optimisation des intrants sont une priorité. L’enjeu est de taille : le coton représente près de 8% du PIB national et emploie des millions de Burkinabès, des champs aux usines d’égrenage.

**Farine – Inauguration d’une usine de production de farine de blé pour un investissement de 15 Md de FCFA.**

Le président du Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré, a inauguré le 20 février à Gampèla, la société Moulin Double Star (M2S), une usine spécialisée dans la production de farine de blé, construite à hauteur de 15 Md de FCFA par l’homme d’affaires burkinabè El Hadj Souleymane Zinaba. Pour le président, l’usine contribuera à réduire le chômage, à stimuler la croissance et à créer des revenus directs et indirects. Elle permettra également de diminuer la dépendance du pays vis-à-vis des importations de certaines farines, renforçant ainsi l’autonomie tout en libérant des ressources financières qui pourront être réorientées vers d’autres secteurs. Avec une capacité de production journalière de 300 tonnes (220 tonnes de farine et 80 tonnes de son), la société Moulin Double Star offre quatre gammes de farines boulangères et pâtissières : Yenenga, destinée à la fabrication de pain, Naaba, adaptée à la pâtisserie, Baraka, utilisée pour la production de pain, et Lanaya, employée dans la fabrication de biscuits. Selon le promoteur, son initiative s’inscrit dans le cadre du développement de la transformation locale des produits. Il prévoit la création de 300 emplois directs au démarrage et plus de 10 000 emplois saisonniers. À terme, il envisage l’extension de la minoterie avec l’installation d’une chaîne de production de farine de maïs, la construction d’une usine de fabrication de pâtes alimentaires et de biscuits à base de blé sur le site, ainsi que l’implantation d’une nouvelle minoterie à Bobo-Dioulasso. Pour assurer un approvisionnement constant des unités de transformation de blé et de maïs, Souleymane Zinaba compte produire la matière première à Bagré, Samandini et Bam. Construite sur une superficie de cinq hectares, l’unité industrielle M2S comprend un bâtiment de cinq niveaux abritant des équipements industriels, des magasins de stockage, un laboratoire et un bâtiment administratif.

**Cap Vert**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Cap Vert ont fortement baissé de -28,7% en 2024.**

Le poste *Céréales* reste le principal poste d’exportation pesant pour 26,7%, malgré une forte baisse de -16,5%. Le poste *Vins et spiritueux* pèse pour 20,3% et progresse de 18,8%. La plus forte progression concerne le poste *Produits d’épicerie* (5,6% des exportations).



**Gambie**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Gambie ont fortement baissé de -30,5% en 2024.**

Le poste *Céréales* est le principal poste d’exportation pesant pour 70,2%, et est en une forte baisse de -33,6%. Les postes Fruits et légumes (6,0% des exportations) et *Vins et spiritueux* (1,1% des exportations) sont les seuls à progresser respectivement de +6,2% et +15,1%.



**Guinée**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Guinée ont** **progressé de +10,8% en 2024.**

Le poste *Sucre* progresse très fortement de +568,3% et pèse pour 16,7% des exportations contre 2,8% en 2023. Le poste *Laits et produits laitiers* (15,7% des exportations) en seconde position progresse de +1,3% et se maintient devant le poste *Vins et spiritueux* (13,8% des exportations) en progression de 10,3%. A noter la quasi disparition des exportations d’*Oléagineux* (huiles de tournesol).



**Guinée Bissau**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Guinée Bissau ont fortement progressé de +273,4% en 2024 mais restent très modestes à un peu plus de 500 000 EUR.**

Les postes *Sucre* (27,6% des exportations contre 0% en 2023) et *Vins et spiritueux* (18,3% des exportations) progressent très fortement. Le poste *Laits et produits laitiers* (16,0% des exportations) est également en forte progression de +185,6%.



**Libéria**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Libéria ont progressé de +3,6% en 2024.**

Le poste *Laits et produits laitiers* (23,3% des exportations) est en forte progression de +29,6% devant le poste Produits d’épicerie (21,2% des exportations) qui progressent encore plus fortement de +70,7%. Les postes *Viande et produits carnés* (12,1% des exportations) et *Vins et spiritueux* (10,1% des exportations) sont en baisse respectivement de -3,8% et -53,2%.



**Mali**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Mali ont baissé de -9,4% en 2024.**

Le poste *Céréales* reste le principal poste d’exportation pesant encore pour plus d’un tiers (33,7%) dans les exportations françaises, malgré une forte baisse de -20,4%. Les deux postes suivants *Laits et produits laitiers* (14,5% des exportations) et *Produits d’épicerie* (8,9% des exportations) sont également en baisse respectivement de -14,6% et -7,3%. Seuls trois postes progressent : *Vins et spiritueux* (4,1% des exportations) de +10,1%, *Fruits et légumes* (3,6% des exportations) de +7,6% et le poste *Sucre* (2,7% des exportations) qui connait la plus forte progression à +735,1%.



**Transformation – Les producteurs locaux de pâtes alimentaires ont profité de l’interdiction des importations.**

Récemment en tournée dans la région de Ségou, le ministre de l’industrie et du commerce, M. Moussa Alassane Diallo, a visité des unités industrielles afin de partager leurs difficultés et surtout se faire une idée de l’impact réel de l’arrêté interministériel d’août 2023 sur la suspension de l’importation de la farine du blé et de pâtes alimentaires au Mali. Au cours des échanges dans l’une des usines visitées, il est ressorti que les unités industrielles qui interviennent dans la production de pâtes alimentaires et de la farine du blé ont redressé leur activité. Selon le ministre, il y a 18 mois, une unité industrielle allait à la faillite avec comme conséquences la perte de 200 000 tonnes de production, la suppression de 380 emplois. Une situation catastrophique qui était sur le point de compromettre 57 Md de FCFA d’investissement. L’arrêté interministériel a favorisé son redressement avant de lui redonner la vitalité affichée pendant la visite du ministre. Selon les témoignages, cette décision du gouvernement a permis à l’ensemble des unités industrielles intervenant dans la production de pâtes alimentaires et de la farine de blé de reconquérir le marché local et de redresser leurs chiffres d’affaires voire de recruter du personnel supplémentaire. A contrario, cette mesure de protection semble ne pas avoir été du goût de tous les consommateurs, nombreux étant à se plaindre de la qualité des productions locales car, débarrassé de la concurrence des produits importés, les industriels maliens ne feraient plus de la qualité une priorité.

**Mauritanie**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Mauritanie ont progressé de +26,5% en 2024.**

Le poste *Céréales*, porté par les exportations de blé, connaît une forte progression de +57,1% et pèse pour près de 62% dans les exportations françaises. Les deux postes suivants, *Laits et produits laitiers* (9,8% des exportations) et *Sucre* (9,8% des exportations)sont en baisse, respectivement de -7,0% et -34,0%. A noter la quasi disparition des exportations d’*Oléagineux* (tourteaux de soja).



**Niger**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Niger ont très fortement baissé de -59,5% en 2024.**

Les trois principaux postes à l’exportation sont *Vins et spiritueux* (27,8% des exportations) Produits d’épicerie (18,4% des exportations) et Laits et produits laitiers (13,3% des exportations) et sont tous les trois en baisse respectivement de -34,6%, -41,5% et -80,1%. Tous les postes sont en baisse à l’exception du poste *Sucre* (2,7% des exportations) qui connait une progression à quatre chiffres (+2095,0%).



**Sierra Léone**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la Sierra Léone ont fortement progressé de +107,9% en 2024.**

Le poste *Sucre* pèse pour 72% dans les exportations françaises et progresse de +405,0% devant le poste *Vins et spiritueux* (12,6% des exportations) qui ne progresse que de 3,4%. Le poste *Laits et produits laitiers* (6,7% des exportations) connait la plus forte progression de +1178,3%.



**Togo**

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires à destination du Togo ont progressé de +4,2% en 2024.**

Le poste *Vins et spiritueux* qui pèse pour près d’un tiers dans les exportations françaises (31,9%) est en baisse de -11,3%. Le poste *Sucre* (14,3% des exportations) connait une des plus fortes progressions de +85,8% et se positionne à la deuxième place devant les postes*Produits d’épicerie* (11,7% des exportations) et *Viande et produits carnés* (10,9% des exportations) malgré leurs progressions, respectivement de +12,4% et 12,2%.



**Souveraineté alimentaire - Le Togo impose un embargo sur le poisson et la volaille.**

Le Togo durcit sa politique commerciale pour réduire sa dépendance aux produits étrangers. Tout importateur de poisson, de volaille ou de produits dérivés doit prouver depuis le 24 février qu’au moins 10% de ses achats proviennent du marché local avant de se tourner vers l’international. Le gouvernement promet un système de traçabilité renforcé pour éviter les détournements (fausses preuves d’achat local, surfacturations). Des inspecteurs seront déployés pour vérifier le respect des 10%, et des sanctions financières sont prévues en cas de fraude. Cette mesure inédite vise à rééquilibrer la balance entre production au Togo et importations, souvent moins chères mais jugées menaçantes pour les éleveurs et pêcheurs locaux. Avec cette réforme, le gouvernement mise sur l’essor des filières avicoles et halieutiques, longtemps fragilisées par la concurrence étrangère. Les industries locales de transformation agroalimentaire sont au cœur de la stratégie. L’objectif affiché est de stimuler l’emploi et réduire la facture des importations, qui pèse lourd sur les réserves de devises. Le pays importe aujourd’hui près de 40% de sa consommation de volaille et 25% de son poisson, selon les chiffres officiels. Des subventions et formations techniques sont prévues pour moderniser les élevages et les pêcheries. La nouvelle réglementation répond à un plan plus large visant à réduire de moitié les importations alimentaires d’ici 2030, dépendance coûteuse et risquée en période de crises internationales (inflation, pénuries). Si la mesure est applaudie par les producteurs locaux, elle inquiète certains importateurs.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.   
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :   
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan  
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr